

RAPPORT FINANCIER

2019



Rapport financier annuel au 31 décembre 2019



Rapport financier annuel au 31 décembre 2019

Sommaire

Rapport d'activité au 31 décembre 2019	3
Comptes consolidés au 31 décembre 2019	11
Rapport des Commissaires aux comptes	58
Attestation du responsable du rapport financier annuel	62

Rapport d'activité au 31 décembre 2019

1.	Faits marquants de la période	4
2.	Activité du Groupe	5
2.1.	Résultats	5
2.2.	Investissements	7
2.3.	Financements	9
2.4.	Bilan	9
2.5.	Flux de trésorerie	10
3.	Principales transactions avec les parties liées	10
4.	Facteurs de risques	10
5.	Comptes sociaux	10
5.1.	Chiffre d'affaires	10
5.2.	Résultat net	10

Faits marquants de la période 1.

Les mouvements sociaux nés dans le courant du mois d'octobre 2018 avaient connu sur la fin de l'année précédente un essor important sur le territoire français suite à l'annonce de la hausse du prix du carburant décidée par l'État dans le cadre de la transition énergétique et s'étaient étendus par la suite à diverses autres revendications.

Le réseau du groupe ASF a été particulièrement affecté par ce mouvement, à travers les sociétés en charge de son exploitation : Autoroutes du Sud de la France (ASF) et Autoroutes Esterel-Côte d'Azur (Escota).

Dans une moindre mesure ces évènements se sont poursuivis en début d'année 2019.

Depuis l'origine du mouvement, les sociétés du Groupe ont supporté de multiples préjudices tenant tant à la perte de recettes de péage qu'aux dégradations subies sur les équipements ou les installations ou encore aux importants surcoûts ayant pesé pour faire face à la situation d'urgence liée à la présence illicite des "gilets jaunes" sur les réseaux.

Les évolutions des principaux indicateurs de l'exercice tiennent ainsi compte d'un "effet de base" lié à ces éléments de l'exercice antérieur ainsi que de leur poursuite en début d'année.

En particulier, le trafic enregistré sur l'exercice est en hausse de 3,3 %, soit 3,2 % pour les véhicules légers et 3,5 % pour les poids lourds. Le chiffre d'affaires du Groupe est ainsi en hausse de 5,0 %.

De même, le taux d'EBITDA sur chiffre d'affaires est à un niveau particulièrement élevé de 74,0 % en 2019 contre 71,7 % en 2018.

Malgré des conditions climatiques peu favorables et les perturbations engendrées par les mouvements sociaux, les opérations du Plan de Relance Autoroutier en cours se sont poursuivies à un rythme soutenu.

Pour les opérations du Plan d'Investissements Autoroutier, des conventions de financement, portant sur des diffuseurs complets ou partiels destinés à améliorer la mobilité dans les territoires, ont été formalisées avec des collectivités partenaires.

Activité du Groupe 2.

Résultats 2.1.

Chiffre d'affaires 2.1.1.

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe ASF pour les années 2019 et 2018 se ventile comme suit :

(en millions d'euros)	Année 2019	Année 2018	% évolution
Chiffre d'affaires péages	3 959,6	3770,0	5,0 %
dont ASF	3 186,3	3 032,6	5,1%
dont Escota	773,3	737,4	4,9 %
Redevances des installations commerciales	62,0	59,9	3,5 %
dont ASF	54,3	52,3	3,8 %
dont Escota	7,7	7,6	1,3 %
Redevances de fibres optiques, de télécommunications et autres	16,4	14,8	10,8%
dont ASF	11,5	10,2	12,7 %
dont Escota	4,9	4,6	6,5 %
Chiffres d'affaires hors chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires	4038,0	3844,7	5,0 %
dont ASF	3 252,1	3 0 9 5, 1	5,1 %
dont Escota	785,9	749,6	4,8 %
Chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires	424,6	389,7	9,0%
dont ASF	323,6	315,1	2,7 %
dont Escota	101,0	74,6	35,4 %
Chiffre d'affaires total	4462,6	4234,4	5,4%
dont ASF	3 575,7	3 4 1 0, 2	4,9 %
dont Escota	886,9	824,2	7,6 %

Le chiffre d'affaires consolidé du 31 décembre 2019 (hors chiffre d'affaires construction) s'établit à 4 038,0 millions d'euros, soit une progression de 5,0 % par rapport au 31 décembre 2018 (3 844,7 millions d'euros).

L'indice de référence pour l'augmentation tarifaire du 1er février 2019 a été de 1,943 %.

Sur cette base et en application des avenants au contrat de concession signés entre l'État et les sociétés ASF et Escota, la hausse tarifaire hors taxes au 1er février 2019 a été de :

- pour la société ASF: [0,70 i + 0,536], soit 1,896 % pour l'ensemble des classes de véhicules;
- pour la société Escota: [0,70 i +0,465], soit 1,825 % pour l'ensemble des classes de véhicules.

Trafic

L'évolution du trafic au cours de l'année 2019 doit être analysée en tenant compte des facteurs suivants :

- des manifestations (mouvement des "gilets jaunes") perturbant surtout les trafics VL et PL en début d'année 2019 mais de moindre ampleur que fin 2018;
- une météo contrastée en 2019 avec un hiver dans l'ensemble plus clément qu'en 2018 mais avec un printemps plus frais suivi de deux épisodes caniculaires intenses fin juin et fin juillet 2019;
- les 27 jours consécutifs de grèves SNCF du 5 au 31 décembre 2019 favorisant le trafic VL au même titre que les 37 jours de grèves SNCF du printemps 2018;
- un jour ouvré de moins en 2019 pour la circulation des PL;
- la quasi-stabilité du prix du gazole en 2019 par rapport à 2018, celui-ci restant ainsi à des niveaux élevés;
- une croissance économique régulière en 2019 et comparable à 2018 en France et en Espagne mais plus faible en Italie.

Compte tenu de ces éléments, ASF et Escota ont enregistré au cours de l'année 2019 une hausse de leur trafic de 3,3 % par rapport à l'année précédente:

- +3,2 % pour les véhicules légers qui représentent 86,3 % du trafic total;
- +3,5 % pour les poids lourds qui représentent 13,7 % du trafic total.

Le nombre de kilomètres parcourus pour ASF et Escota s'est ainsi élevé à 40 139,0 millions en 2019 (38 870,0 millions en 2018):

Année 2019					Année 2018				Évolution 2019/2018		
KMP (en millions)	ASF	Escota	ASF + Escota	%	ASF	Escota	ASF + Escota	%	Valeur	%	
VL	28 060,1	6 5 9 0, 4	34 650,5	86,3 %	27 177,2	6 3 9 2,4	33 569,6	86,4 %	1 080,9	3,2 %	
PL	4802,9	685,6	5 488,5	13,7 %	4 644,5	655,9	5 300,4	13,6 %	188,1	3,5 %	
VL + PL	32 863,0	7 276,0	40139,0	100,0%	31 821,7	7 048,3	38870,0	100,0%	1 269,0	3,3 %	

Le trafic moyen journalier annuel (TMJA) sur l'ensemble du réseau ressort à 35121 véhicules/jour en 2019 (34013 véhicules/jour en 2018), soit une hausse de 3,3 %.

Le nombre de transactions payantes a augmenté de 3,9 % avec 758,3 millions de transactions enregistrées en 2019 (730,1 millions en 2018).

La fréquentation des voies automatiques et télépéage progresse de 3,9 % avec 758,3 millions de transactions en 2019 (730,0 millions de transactions en 2018).

Le taux de transactions traitées en voies automatiques et télépéage atteint 100,0 % (comme en 2018).

La répartition des transactions par mode de collecte d'ASF et d'Escota est la suivante :

Nature transactions (en millions)	Année 2019	Année 2018	Évolution 2019/2018	Répartition 2019	Répartition 2018
Voies manuelles	0,0	0,1	- 100,0 %	0,0 %	0,0 %
Voies automatiques	340,3	335,3	1,5 %	44,9 %	45,9 %
Télépéage	418,0	394,7	5,9%	55,1 %	54,1%
Sous-total voies automatiques et télépéage	758,3	730,0	3,9%	100,0 %	100,0 %
Total	758,3	730,1	3,9 %	100,0%	100,0 %

Le nombre d'abonnés au télépéage VL sur les deux sociétés au 31 décembre 2019 est de 3140050 pour un nombre de badges en circulation de 3 856 454 (respectivement 2 846 843 et 3 492 761 au 31 décembre 2018).

	31/12/2019			:	31/12/2018			Evolution 2019/2018	
	ASF	Escota	ASF + Escota	ASF	Escota	ASF + Escota	Valeur	%	
Nombre de clients	2879461	260 589	3140050	2589844	256 999	2846843	293 207	10,3 %	
Nombre de badges	3481817	374637	3 856 454	3 124 658	368 103	3 492 761	363 693	10,4 %	

Recettes de péage

Les recettes de péage se ventilent ainsi par nature de moyens de paiement:

	Année 2019				Année 2018	Évolution 2019/2018		
Produits (en millions d'euros)	ASF	Escota	ASF + Escota	ASF	Escota	ASF + Escota	Valeur	%
Paiements immédiats	149,3	70,5	219,8	163,1	75,0	238,1	(18,3)	- 7,7 %
Abonnés	10,8	5,7	16,5	9,9	5,5	15,4	1,1	7,1%
Télépéage	1888,3	470,1	2 358,4	1763,4	440,2	2 203,6	154,8	7,0 %
Cartes Bancaires	1019,4	200,9	1 220,3	981,9	191,4	1173,3	47,0	4,0 %
Cartes Accréditives	116,9	25,8	142,7	112,7	25,0	137,7	5,0	3,6 %
Refacturations	1,6	0,3	1,9	1,6	0,3	1,9		0,0 %
Recettes de Péages	3186,3	773,3	3 9 5 9 , 6	3 0 3 2,6	737,4	3770,0	189,6	5,0 %

Les recettes de péage enregistrent une progression de 5,0 %; elles se sont élevées à 3 959,6 millions d'euros en 2019 (3 770,0 millions d'euros en 2018).

Cette évolution est due à la combinaison des deux principaux facteurs suivants :

effet trafic: +3,3%; • effet tarif et remises: +1,7 %.

Produits des installations commerciales

Le chiffre d'affaires des installations commerciales de 62,0 millions d'euros en 2019 est en hausse de 3,5 % par rapport à l'année 2018 (59,9 millions d'euros).

Produits des locations de fibres et de pylônes et autres

Les produits de l'activité de location de fibres optiques et de pylônes sont de 16,4 millions d'euros en 2019 en hausse de 10,8 % par rapport à l'année 2018 (14,8 millions d'euros).

2.1.2. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel s'élève à 2 240,7 millions d'euros en 2019, en hausse de 12,6 % (249,9 millions d'euros) par rapport à l'année précédente 2018 (1990,8 millions d'euros).

La progression du chiffre d'affaires (hors chiffre d'affaires travaux) a été de 5,0 %. La bonne gestion des charges opérationnelles (hors charges de construction) a permis une baisse de celles-ci de 2,1 %.

On peut ainsi souligner les évolutions significatives des charges opérationnelles suivantes :

- une hausse de 64,8 millions d'euros des "autres produits et charges opérationnels sur activité": 65,2 millions d'euros de produits en 2019 (0,4 million d'euros de produit en 2018). Cette variation intègre notamment les indemnités d'assurances perçues par le Groupe au titre du préjudice lié aux mouvements sociaux de fin 2018;
- une hausse de 2,0 % (14,7 millions d'euros) des "dotations aux amortissements": 755,7 millions d'euros en 2019 (741,0 millions d'euros en 2018) qui résulte notamment de l'effet en année pleine des mises en service réalisées en 2018 (élargissement entre Biarritz et Biriatou sur l'A63...) ainsi que des mises en service de l'année 2019;
- une hausse de 3,3 % (17,0 millions d'euros) des "impôts et taxes": 537,9 millions d'euros en 2019 (520,9 millions d'euros en 2018);
- une hausse de 3,6 % (8,6 millions d'euros) des "services extérieurs": 249,6 millions d'euros en 2019 (241,0 millions d'euros en 2018);
- une baisse de 61,5 % (12,3 millions d'euros) des "dotations nettes aux provisions": 7,7 millions d'euros de charge en 2019 (20,0 millions d'euros de charge en 2018);
- une baisse de 0,6 % (1,7 million d'euros) des "charges de personnel": 302,5 millions d'euros en 2019 (304,2 millions d'euros en 2018);
- une baisse de 0,4 % (0,1 million d'euros) des "achats consommés": 22,2 millions d'euros en 2019 (22,3 millions d'euros en 2018).

Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financiers 2.1.3.

Le coût de l'endettement financier net, en baisse de 33,1 % (88,2 millions d'euros), s'élève à 177,9 millions d'euros en 2019 (266,1 millions d'euros en 2018) (voir note D.4. "Coût de l'endettement financier net" de l'annexe aux comptes consolidés 2019).

Les autres produits et charges financiers, en baisse de 22,9 millions d'euros, font ressortir une charge nette de 11,3 millions d'euros en 2019 (produit net de 11,6 millions d'euros en 2018) (voir note D.5. "Autres produits et charges financiers" de l'annexe aux comptes consolidés 2019).

2.1.4. Charge d'impôts

La charge d'impôt, correspondant à l'impôt sur les sociétés et aux impôts différés s'élève à 713,9 millions d'euros en 2019 (600,6 millions d'euros en 2018), en hausse de 18,9 %. Cette augmentation est principalement liée à l'amélioration des résultats du Groupe entre les deux exercices

2.1.5. Résultat net

Le résultat net part du Groupe s'élève à 1336,4 millions d'euros en 2019, en hausse de 17,8 % (1134,1 millions d'euros en 2018).

Le résultat net part du Groupe par action est de 5,786 euros par action en 2019 (4,910 euros par action en 2018).

La part des intérêts minoritaires s'élève à 1,3 million d'euros en 2019 (1,6 million d'euros en 2018).

2.2. Investissements

ASF et Escota ont réalisé 503,3 millions d'euros d'investissements au cours de l'année 2019 (456,4 millions d'euros en 2018), en hausse de 46,9 millions d'euros:

_	Д	Innée 2019		А	Année 2018			
Type d'investissement (en millions d'euros)	ASF	Escota	ASF + Escota	ASF	Escota	ASF + Escota	%	
Construction nouvelles sections (*)	0,9		0,9	6,9		6,9	- 87,0 %	
Investissements complémentaires sur autoroutes en service (*)	330,1	102,5	432,6	324,0	77,5	401,5	7,7 %	
Immobilisation d'exploitation (*)	47,1	22,7	69,8	30,2	17,8	48,0	45,4 %	
Total	378,1	125,2	503,3	361,1	95,3	456,4	10,3 %	

^(*) Y compris production immobilisée, intérêts intercalaires et subventions. Hors impacts IFRS 16.

Ces investissements concernent principalement des élargissements et des aménagements de capacité sur les réseaux du Groupe:

Réseau ASF

A9 - Élargissement à 2x3 voies entre Le Boulou et Le Perthus (9 km)

Toutes les autorisations administratives préalables au lancement des travaux ont été obtenues.

Les travaux en grande masse, débutés à l'automne 2016, sont en voie d'achèvement, avec la fin du traitement au séisme des ouvrages d'art non courants et la mise en œuvre d'une couche de roulement BBTM sur l'ensemble de la section.

Un 1er tronçon de 2 km côté Nord est achevé depuis septembre 2019.

A9 - Dédoublement de l'autoroute A9 au droit de Montpellier (24 km)

Le dédoublement proprement dit a été mis en circulation les 30 et 31 mai 2017 après 5 ans de travaux, avec 7 mois d'avance par rapport à l'échéance contractuelle du 31 décembre 2017.

Les travaux complémentaires de parachèvement relatifs à l'aménagement de nouvelles zones de contrôle des véhicules par les services des douanes sur quatre aires, réalisés à la demande des services de l'État, ont été achevés à la fin du mois de mai 2019.

À la clôture de l'exercice, les travaux du réaménagement du diffuseur de Gallargues et de démantèlement de la Barrière en Pleine Voie de Montpellier 1 sont en voie d'achèvement.

A61 - Élargissement à 2x3 voies: 1ère phase (35 km)

La mise en circulation à 2x3 voies de la section entre la bifurcation A61/A66 et les aires de service de Port Lauragais et de la section entre l'échangeur n° 25 de Lézignan et la bifurcation A61/A9 est fixée 60 mois après l'obtention de la déclaration d'utilité publique.

Suite à l'obtention de la déclaration d'utilité publique le 5 octobre 2018, les procédures archéologiques et les acquisitions foncières ont été menées sur les 35 km de la 1ère phase (Lézignan/A9 et A66/Port Lauragais) et sont maintenant terminées.

Les travaux préliminaires (réparations ou mise à niveau des dispositifs de retenue, clôtures, requalification de places poids lourds sur les aires) sont achevés et les travaux en grande masse proprement dits ont démarré au début de l'année 2019.

Les travaux de l'écopont de Fontfroide sur la section Lézignan/A9, engagés au printemps 2019, se poursuivent avec la réalisation en cours de la culée Sud.

A63 – Élargissement à 2x3 voies entre Saint-Geours-de-Maremne et Ondres (27 km)

Les travaux sont en voie d'achèvement, avec la mise en œuvre d'un enrobé drainant sur l'ensemble de la section.

Les travaux spécifiques réalisés au niveau de l'échangeur de Capbreton sont terminés depuis fin juin 2019 ainsi que ceux de l'aménagement de la nouvelle gare satellite.

A8/A51 - Bretelle A51 Nord => A8 Ouest

Le projet financé par la Métropole Aix-Marseille-Provence consiste en la création d'un complément au nœud autoroutier entre l'A8 et l'A51 sur la commune d'Aix-en-Provence en réalisant une bretelle dans le sens A51 Nord vers A8 Ouest.

La convention initiale signée entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et ASF prévoit la mise en service de cet aménagement 36 mois après l'obtention de la déclaration d'utilité publique, soit le 29 janvier 2021.

Les travaux en grande masse ont débuté en septembre 2018 et se déroulent conformément aux engagements pris avec la collectivité.

Réseau Escota

A50 - Réaménagement du diffuseur d'Ollioules

Le projet de réaménagement total du diffuseur d'Ollioules situé sur l'A50 entre le diffuseur de Bandol et le diffuseur de Six-Fours permettra notamment d'améliorer la desserte des communes d'Ollioules et de Sanary-sur-Mer en provenance de Bandol et de Toulon.

Les travaux des giratoires ont été achevés au début de l'année. Les travaux concernant les bretelles et les installations de péage se sont déroulés tout au long de l'année pour un achèvement début 2020. Les travaux de chaussée et de signalisation seront, quant à eux, engagés au 1er trimestre 2020.

L'objectif de mise en service est fixé pour l'été 2020.

A52 – Élargissement à 2x3 voies entre Pas de Trets et Pont de l'Étoile (7,8 km)

L'élargissement Pas-de-Trets/Pont de l'Étoile concerne la mise à 2x3 voies de l'autoroute A52 entre le nœud A8/A52 et Pas-de-Trets.

Les travaux sont en voie d'achèvement. La fin du chantier devrait intervenir au cours du 1er semestre 2020.

A57 – Élargissement à 2x3 voies entre Benoît Malon et Pierre Ronde (6,75 km)

La section de l'autoroute A57 entre Benoît Malon et Pierre Ronde a été intégrée au contrat de concession par décret du 21 août 2015.

Ce même décret prévoit que cette section fera l'objet d'un élargissement à 2x3 voies. La déclaration d'utilité publique a été obtenue le 27 novembre 2018.

Les acquisitions foncières se sont poursuivies au cours de l'année 2019 et l'ensemble des autorisations administratives préalables aux travaux ont été obtenues.

Plan d'Investissement Autoroutier (réseaux ASF et Escota)

Le Plan d'Investissement Autoroutier a été validé par le décret n°2018-959 du 6 novembre 2018. Il prévoit notamment, la réalisation de 12 diffuseurs complets ou partiels, et d'un programme de parkings de covoiturage. Ces projets font l'objet de conventions particulières entre ASF ou Escota et les collectivités territoriales concernées.

Des conventions de partenariat relatives à des diffuseurs et à des demi-diffuseurs ont été formalisées avec chacun des acteurs concernés.

2.3. **Financements**

Au cours de l'année 2019, ASF a mis en place le financement suivant :

• le 21 février 2019, une émission obligataire dans le cadre de son programme EMTN (Euro Medium Term Note) de 1 milliard d'euros à échéance février 2031 assortie d'un coupon de 1,375 %;

Par ailleurs, l'emprunt Castor obligataire a fait l'objet de nouvelles émissions en février, mai, juin, octobre, novembre et décembre 2019 pour 3,1 millions d'euros.

Parallèlement, les principaux remboursements de dettes intervenus au cours de l'année 2019 concernent:

- deux emprunts obligataires pour un montant de 200,0 millions d'euros en février et 969,6 millions d'euros en mars;
- des emprunts BEI pour 105,0 millions d'euros;
- du remboursement anticipé de l'emprunt Castor obligataire pour 1,1 million d'euros.

2.4.

Le total des actifs non courants inscrits au bilan au 31 décembre 2019 est de 12 067,1 millions d'euros en valeur nette soit une diminution de 61,9 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2018 (12 129,0 millions d'euros).

Cette diminution est notamment liée à la variation nette négative des investissements corporels et incorporels de 244,7 millions d'euros atténuée par la variation positive des instruments dérivés actifs non courants de 180,4 millions d'euros, des autres actifs financiers non courants de 2,3 millions d'euros. La progression des amortissements (755,7 millions d'euros) a été supérieure à celle de la valeur brute des immobilisations de construction et d'exploitation acquises (503,3 millions d'euros) sur l'année 2019.

Le total de l'actif courant, soit 1 285,8 millions d'euros au 31 décembre 2019, est en augmentation de 272,4 millions d'euros (1013,4 millions d'euros au 31 décembre 2018) du fait principalement de la hausse des disponibilités et équivalents de trésorerie de 270,4 millions d'euros, des clients et autres débiteurs de 48,2 millions d'euros, des autres actifs courants d'exploitation et hors exploitation de 23,9 millions d'euros d'une part.

Cette hausse est partiellement compensée par la baisse des instruments dérivés actifs courants de 40,5 millions d'euros, des actifs d'impôt exigible de 29,0 millions d'euros et des stocks et travaux en cours de 0,6 million d'euros, d'autre part.

Les capitaux propres augmentent de 164,6 millions d'euros et s'élèvent au 31 décembre 2019 à 1149,4 millions d'euros (984,8 millions d'euros au 31 décembre 2018). Cette évolution résulte notamment du résultat positif de l'année 2019 (y compris la part des minoritaires) de 1337,7 millions d'euros, des variations des opérations enregistrées directement en capitaux propres de 7,1 millions d'euros, des paiements en actions de 0,8 million d'euros, diminué par la distribution du solde des dividendes de l'exercice 2018 de 736,0 millions d'euros (y compris la part des minoritaires), par la distribution d'un acompte sur dividendes de 438,9 millions d'euros et par l'impact du rachat partiel d'actions détenues par les actionnaires minoritaires d'Escota.

Le total des passifs non courants au 31 décembre 2019 s'élève à 9942,6 millions d'euros (9505,0 millions d'euros au 31 décembre 2018), soit une hausse de 437,6 millions d'euros due pour l'essentiel à l'augmentation nette des emprunts obligataires et des autres emprunts et dettes financières de 400,6 millions d'euros, des instruments dérivés passifs non courants de 17,5 millions d'euros, des provisions pour avantages du personnel de 14,8 millions d'euros, des autres passifs non courants de 7,0 millions d'euros, des dettes de location non courantes de 4,7 millions d'euros, et partiellement atténuée par la diminution des impôts différés passifs de 6,9 millions d'euros et des provisions non courantes de 0,1 million d'euros.

Le total des passifs courants s'établit à 2 260,9 millions d'euros au 31 décembre 2019 en diminution de 391,7 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2018 (2 652,6 millions d'euros). Cette diminution est due principalement aux dettes financières courantes pour

Cette baisse est partiellement compensée par l'augmentation des autres passifs courants d'exploitation et hors exploitation pour 145,6 millions d'euros, des provisions courantes pour 22,9 millions d'euros, des passifs d'impôt exigible pour 19,5 millions d'euros, des fournisseurs pour 15,2 millions d'euros, des instruments dérivés passifs courants pour 9,6 millions d'euros et des dettes de location courantes pour 3,8 millions d'euros.

Après prise en compte de ces différents éléments, **l'endettement financier net du Groupe** s'élève à 9 339,9 millions d'euros au 31 décembre 2019 (9 930,8 millions d'euros au 31 décembre 2018), en diminution de 590,9 millions d'euros.

2.5. Flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie du Groupe fait apparaître une trésorerie nette de clôture de 624,8 millions d'euros, en augmentation de 270,4 millions d'euros par rapport à la trésorerie d'ouverture (354,4 millions d'euros).

Cette variation s'analyse de la facon suivante:

- la capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier et impôts (CAFICE) ressort à 2 988,8 millions d'euros en 2019, en hausse de 8,4 % par rapport à 2018 (2 757,6 millions d'euros). Le taux de CAFICE/Chiffre d'affaires passe de 71,7 % en 2018 à
- les flux de trésorerie générés par l'activité, après variations du besoin en fonds de roulement et des provisions courantes, impôts et intérêts financiers payés, s'élèvent à 2120,5 millions d'euros en 2019 en hausse de 11,4 % par rapport à ceux de l'année 2018 (1903,6 millions d'euros);
- les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements (négatifs) représentent 381,8 millions d'euros en 2019, en amélioration de 16,6 % par rapport à ceux de l'année 2018 (457,6 millions d'euros);
- les flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement sont négatifs de 1468,3 millions d'euros en 2019 à comparer à des flux négatifs de 1152,0 millions d'euros en 2018. Ils intègrent, les dividendes payés aux actionnaires d'ASF (1173,4 millions d'euros), les encaissements nets d'emprunts long terme pour un montant de 986,3 millions d'euros, les remboursements d'emprunts à long terme pour un total de 1275,7 millions d'euros, le remboursement des dettes de location pour un montant de 4,1 millions d'euros et la variation positive des actifs de gestion de trésorerie et autres de 0,1 million d'euros.

Principales transactions avec les parties liées 3.

Les principales transactions avec les parties liées sont détaillées dans la note K.24. "Transactions avec les parties liées " de l'annexe aux comptes consolidés 2019.

Facteurs de risques 4.

Les principaux risques liés à l'exploitation auxquels le groupe ASF pourrait être confronté tiennent en particulier au trafic et à l'acceptabilité du péage et des tarifs par les usagers, la quasi-totalité des revenus étant constituée par les recettes de péage. Le trafic peut également être affecté par le niveau de prix des carburants.

Les principaux risques financiers sont détaillés dans la note I.20. "Informations relatives à la gestion des risques financiers" de l'annexe aux comptes consolidés 2019.

5. Comptes sociaux

5.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires d'ASF (hors chiffre d'affaires construction) s'établit en 2019 à 3 252,1 millions d'euros, soit une progression de 5,1 % par rapport à l'année précédente 2018 (3 095,1 millions d'euros).

5.2. Résultat net

Le résultat net d'ASF de l'année 2019 s'établit à 1 299,8 millions d'euros, en hausse de 15,4 % par rapport à l'année précédente (1126,0 millions d'euros en 2018).

Il intègre notamment les dividendes reçus de sa filiale Escota pour 214,7 millions d'euros en 2019 (220,6 millions d'euros en 2018).

Comptes consolidés au 31 décembre 2019

États	fir	nanciers consolidés	12
	Co	mpte de résultat consolidé de la période	12
	Éta	at du résultat global consolidé de la période	13
	Bil	an consolidé actif	14
	Bil	an consolidé passif	15
	Tal	bleau des flux de trésorerie consolidés	16
	pe	conciliation des indicateurs de suivi de rformance avec le tableau des flux de trésorerie nsolidés	17
,	Va	riation des capitaux propres consolidés	17
Anne	хе	aux comptes consolidés	18
	A.	Principes comptables, méthodes d'évaluation et changements de méthodes	19
	В.	Évolution du périmètre de consolidation	23
(C.	Indicateurs financiers	23
	D.	Principales composantes du compte de résultat	24
	E.	Contrats de concession	29
	F.	Autres composantes du bilan et engagements liés à l'activité	31
	G.	Données relatives aux participations du Groupe	37
	Н.	Capitaux propres	38
	l.	Financement et gestion des risques financiers	40
	J.	Avantages du personnel et paiements en actions	50
	K.	Autres notes	54
	L.	Note sur les litiges	55
	M.	Événements postérieurs à la clôture	55
	N.	Autres règles et méthodes de consolidation	56

États financiers consolidés

Compte de résultat consolidé de la période

(en millions d'euros)	Notes	Exercice 2019	Exercice 2018
Chiffre d'affaires (*)	C.2.	4038,0	3 844,7
Chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires		424,6	389,7
Chiffre d'affaires total		4 462,6	4 234,4
Produits des activités annexes		47,2	47,0
Charges opérationnelles	D.3.	(2 253,8)	(2 257,7)
Résultat opérationnel sur activité	D.3.	2 2 5 6,0	2 0 2 3,7
Paiements en actions (IFRS 2)	D.3.	(15,6)	(9,0)
Résultat des sociétés mises en équivalence		0,1	0,6
Autres éléments opérationnels courants		0,2	(24,5)
Résultat opérationnel courant	D.3.	2240,7	1990,8
Résultat opérationnel	D.3.	2 2 4 0, 7	1990,8
Coût de l'endettement financier brut		(178,0)	(266,2)
Produits financiers des placements de trésorerie		0,1	0,1
Coût de l'endettement financier net	D.4.	(177,9)	(266,1)
Autres produits et charges financiers	D.5.	(11,3)	11,6
Impôts sur les bénéfices	D.6.	(713,9)	(600,6)
Résultat net		1337,7	1135,7
Résultat net – part des intérêts minoritaires		1,3	1,6
Résultat net – part du Groupe		1336,4	1134,1
Résultat net par action – part du Groupe	D.7.		
Résultat net par action <i>(en euros)</i>		5,786	4,910
Résultat net dilué par action <i>(en euros)</i>		5,786	4,910

^(*) Hors chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires.

Le Groupe a appliqué au 1er janvier 2019 la norme IFRS 16 "Contrats de location" selon la méthode dite "rétrospective simplifiée". Par conséquent les données 2018 présentées à titre comparatif n'ont pas été ajustées. Les impacts de cette première application sont présentés en note A.4. "Changement de méthodes comptables - Norme IFRS 16 "Contrats de location"".

État du résultat global consolidé de la période

			Exercice 2019		Exercice 2018			
(en millions d'euros)	Notes	Part du Groupe	Part des intérêts minoritaires	Total	Part du Groupe	Part des intérêts minoritaires	Total	
Résultat net		1336,4	1,3	1337,7	1134,1	1,6	1135,7	
Variations de juste valeur des instruments de couverture de flux ⁽¹⁾		28,1		28,1	46,7		46,7	
Coûts de couverture		(1,4)		(1,4)	3,7		3,7	
Impôt ⁽²⁾	•••••••••••••••••••••••••••••••••••••••	(8,3)		(8,3)	(17,6)		(17,6)	
Autres éléments du résultat global pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net	H.16.2.	18,4		18,4	32,8		32,8	
Instruments de capitaux propres		0,4		0,4	(0,8)		(0,8)	
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite	•••••••••••••••••••••••••••••••••••••••	(15,6)		(15,6)	(1,4)	•	(1,4)	
Impôt	•	3,9		3,9	0,6		0,6	
Autres éléments du résultat global ne pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net	H.16.2.	(11,3)		(11,3)	(1,6)	•	(1,6)	
Total autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres	H.16.2.	7,1	0,0	7,1	31,2	0,0	31,2	
Résultat global		1343,5	1,3	1344,8	1165,3	1,6	1166,9	

Les variations de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie sont comptabilisées en capitaux propres pour la part efficace de la couverture. Les gains et pertes accumulés en capitaux propres sont rapportés en résultat au moment où le flux de trésorerie couvert impacte le résultat.

Effets d'impôts liés aux variations de juste valeur des instruments financiers de couverture de flux de trésorerie (part efficace) et des coûts de couverture.

Bilan consolidé actif

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	E.8.	10 985,0	11 208,8
Autres immobilisations incorporelles		39,1	35,2
Immobilisations corporelles	F.9.	462,7	487,5
Participations dans les sociétés mises en équivalence	G.14.	14,3	14,2
Autres actifs financiers non courants	G.15.	18,3	16,0
Instruments dérivés actifs non courants	l.18.	547,7	367,3
Total actifs non courants		12067,1	12129,0
Actifs courants			
Stocks et travaux en cours	F.11.1.	4,1	4,7
Clients et autres débiteurs	F.11.1.	349,3	301,1
Autres actifs courants d'exploitation	F.11.1.	193,6	163,9
Autres actifs courants hors exploitation		25,3	31,1
Actifs d'impôt exigible			29,0
Instruments dérivés actifs courants	I.18.	88,7	129,2
Disponibilités et équivalents de trésorerie	I.18.	624,8	354,4
Total actifs courants		1285,8	1013,4
Total actifs		13 352,9	13 142,4

Bilan consolidé passif

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Capitaux propres			
Capital social		29,3	29,3
Réserves consolidées		(163,4)	(119,8)
Résultat net – part du Groupe		1336,4	1 134,1
Opérations enregistrées directement en capitaux propres	H.16.2.	(54,6)	(61,7)
Capitaux propres – part du Groupe		1147,7	981,9
Intérêts minoritaires	H.16.3.	1,8	2,9
Total capitaux propres		1149,4	984,8
Passifs non courants			
Provisions non courantes	F.12.	0,4	0,5
Provisions pour avantages du personnel	J.22.	119,0	104,2
Emprunts obligataires	I.18.	9102,4	8 613,0
Autres emprunts et dettes financières	I.18.	523,3	612,1
Instruments dérivés passifs non courants	I.18.	88,4	70,9
Dettes de location non courantes	F.13.	4,7	
Autres passifs non courants		37,7	30,7
Impôts différés passifs		66,7	73,6
Total passifs non courants		9942,6	9505,0
Passifs courants			
Provisions courantes	F.11.3.	473,9	451,0
Fournisseurs	F.11.1.	122,5	107,3
Autres passifs courants d'exploitation	F.11.1.	453,7	412,8
Autres passifs courants hors exploitation		293,8	189,1
Passifs d'impôt exigible		26,2	6,7
Dettes de location courantes	F.13.	3,8	
Instruments dérivés passifs courants	I.18.	17,8	8,2
Dettes financières courantes	I.18.	869,2	1477,5
Total passifs courants		2 260,9	2 6 5 2 , 6
Total passifs et capitaux propres		13 352,9	13142,4

Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	Notes	Exercice 2019	Exercice 2018
Résultat net consolidé de la période (y compris intérêts minoritaires)		1337,7	1135,7
Dotations nettes aux amortissements		755,6	741,0
Dotations (reprises) aux provisions		0,4	31,3
Paiements en actions (IFRS 2) et autres retraitements		15,8	(5,5)
Résultat sur cessions		(3,3)	1,2
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence et dividendes des sociétés non consolidées		(0,4)	(1,0)
Coûts d'emprunt immobilisés	D.5.	(8,9)	(11,8)
Charges financières associées aux contrats de location	D.5.	0,1	
Coût de l'endettement financier net comptabilisé	D.4.	177,9	266,1
Charges d'impôt (y compris impôts différés) comptabilisées		713,9	600,6
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts		2 988,8	2757,6
Variations du BFR liées à l'activité et des provisions courantes	F.11.1	(13,7)	24,5
Impôts payés		(672,3)	(641,8)
Intérêts financiers nets payés		(182,3)	(236,7)
Flux nets de trésorerie liés à l'activité	1	2120,5	1903,6
Investissements en immobilisations corporelles et incorporelles		(19,0)	(16,9)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles			0,7
Investissements opérationnels (nets de cessions)		(19,0)	(16,1)
Investissements en immobilisations du domaine concédé (net de subventions reçues)		(371,5)	(464,8)
Cession d'immobilisations du domaine concédé		13,5	21,5
Investissements de développement des concessions		(358,0)	(443,3)
Acquisition de titres de participation (consolidés et non consolidés)		(6,0)	
Investissements financiers nets		(6,0)	0,0
Autres		1,2	1,9
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements	II	(381,8)	(457,6)
Dividendes payés			
- aux actionnaires d'ASF	H.17.	(1173,4)	(1 032,5)
- aux minoritaires des sociétés intégrées		(1,5)	(1,6)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts long terme	I.18.1.	986,3	1720,6
Remboursements d'emprunts long terme	I.18.1.	(1275,7)	(1819,7)
Remboursements des dettes de location et charges financières associées		(4,1)	
Variation des actifs de gestion de trésorerie et autres		0,1	(18,8)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	III	(1468,3)	(1152,0)
Autres variations	IV		
Variation de la trésorerie nette I + II -	+ III + IV	270,4	294,0
Trésorerie nette à l'ouverture		354,4	60,4
Trésorerie nette à la clôture		624,8	354,4
Variation des actifs de gestion de trésorerie et autres		(0,1)	18,8
(Émission) remboursement des emprunts		289,4	99,1
Autres variations		31,2	21,0
Variation de l'endettement financier net		590,9	432,9
Endettement financier net en début de période	I.18.	(9930,8)	(10363,7)
Endettement financier net en fin de période	I.18.	(9 339,9)	(9 930,8)

Réconciliation des indicateurs de suivi de performance avec le tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	Exercice 2019	Exercice 2018
Flux nets de trésorerie liés à l'activité	2 120,5	1903,6
Investissements opérationnels (nets de cessions)	(19,0)	(16,1)
Remboursement des dettes de location et charges financières associées	(4,1)	
Cash-flow opérationnel	2097,4	1887,5
Investissements de développement des concessions	(358,0)	(443,3)
Cash-flow libre (après investissement)	1739,4	1444,2
Acquisition de titres de participation (consolidés et non consolidés)	(6,0)	
Investissements financiers nets	(6,0)	0,0
Autres	1,2	1,9
Investissements financiers nets totaux	(4,8)	1,9

Variation des capitaux propres consolidés

_		Ca	apitaux propres	– part du Group	e			
(en millions d'euros)	Capital social	Réserves consolidées	Résultat net	Réserves de conversion	Opérations enregistrées directement en capitaux propres	Total part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres au 01/01/2018	29,3	(145,7)	1061,5	0,0	(92,9)	852,2	2,9	855,1
Résultat net de la période			1134,1			1134,1	1,6	1135,7
Autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres des sociétés contrôlées					31,2	31,2		31,2
Résultat global de la période			1134,1	0,0	31,2	1165,3	1,6	1166,9
Affectation du résultat et dividendes distribués		29,0	(1061,5)			(1032,5)	(1,6)	(1034,1)
Paiements en actions (IFRS 2)		(3,1)	. *************************************	•		(3,1)		(3,1)
Capitaux propres au 31/12/2018	29,3	(119,8)	1134,1	0,0	(61,7)	981,9	2,9	984,8
Résultat net de la période			1336,4			1336,4	1,3	1337,7
Autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres des sociétés contrôlées					7,1	7,1		7,1
Résultat global de la période			1336,4	0,0	7,1	1343,5	1,3	1344,8
Affectation du résultat et dividendes distribués		(39,3)	(1134,1)			(1 173,4)	(1,5)	(1174,9)
Paiements en actions (IFRS 2)		0,8				0,8		0,8
Variations de périmètre		(5,1)		•		(5,1)	(0,9)	(6,0)
Capitaux propres au 31/12/2019	29,3	(163,4)	1336,4	0,0	(54,6)	1147,7	1,8	1149,4

Annexe aux comptes consolidés

A.	ďé	ncipes comptables, méthodes evaluation et changements méthodes Base de préparation des comptes Méthodes de consolidation	19 19 19	G.	Données relatives aux participations du Groupe 14. Participations dans les sociétés mises en équivalence: entreprises associées 15. Autres actifs financiers non courants	37 38
	3. 4.	Recours aux estimations Changement de méthodes comptables	20	Н.	Capitaux propres	38
		- Norme IFRS 16 "Contrats de location"	21		16. Informations relatives aux capitaux propres17. Dividendes	38 39
B.	Évo	olution du périmètre			Figure	
	de	consolidation	23	Ι.	Financement et gestion	40
					des risques financiers 18. Données relatives à l'endettement	40
C.	Inc	dicateurs financiers	23		financier net	40
	 1. 2. 	Information sectorielle Chiffre d'affaires	23 23		19. Informations relatives à la trésorerie nette gérée et aux ressources disponibles	42
Б	D:				20. Informations relatives à la gestion des risques financiers	43
D.	du	ncipales composantes compte de résultat	24		21. Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers par catégorie	
	3.	Résultat opérationnel	24		comptable	48
	4.	Coût de l'endettement financier net	26			
	5.	Autres produits et charges financiers	26	J.	Avantages du personnel	F.0
	6.	Impôts sur les bénéfices	27		et paiements en actions	50
	7.	Résultat par action	28		22. Provisions pour avantages du personnel23. Paiements en actions	50 53
E.	Co	ntrats de concession	29	1/	Autus ustas	F /
	8.	Immobilisations incorporelles		K.	Autres notes	54
		du domaine concédé	30		24. Transactions avec les parties liées25. Honoraires des Commissaires aux comptes	54 55
F.	Au	tres composantes du bilan			Note our les litiese	55
		engagements liés à l'activité	31	L.	Note sur les litiges	33
		Immobilisations corporelles et autres immobilisations incorporelles	31	M.	Événements postérieurs à la clôture	
		Actifs financiers évalués au coût amorti	33		26. Affectation du résultat 201927. Autres événements postérieurs à la clôture	55 56
	11.	Besoin en fonds de roulement et provisions courantes	33		27. Addies evenements posterieurs à la cloture	50
	12	Provisions non courantes	35	N.	Autres règles et méthodes	
		Dettes relatives aux contrats de location	36		de consolidation	56

Principes comptables, méthodes d'évaluation et changements de méthodes

1. Base de préparation des comptes

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les principes comptables retenus pour la préparation et la présentation des comptes consolidés du groupe ASF au 31 décembre 2019 sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2019.

Les principes comptables retenus au 31 décembre 2019 sont les mêmes que ceux retenus pour les états financiers consolidés au 31 décembre 2018, à l'exception des normes et/ou amendements de normes décrits ci-après, adoptés par l'Union européenne, applicables de façon obligatoire à partir du 1er janvier 2019.

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en millions d'euros, avec une décimale. Les arrondis à la centaine de milliers d'euros la plus proche peuvent, dans certains cas de figure, conduire à des écarts non matériels au niveau des totaux et des sous-totaux figurant dans les tableaux.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 31 janvier 2020 et seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires du 20 mars 2020.

Normes et interprétations nouvelles appliquées à compter du 1er janvier 2019

Les impacts de l'application de la norme IFRS 16 " Contrats de location " à compter du 1er janvier 2019 sont décrits en note A.4.

Les autres normes et interprétations applicables, de façon obligatoire, à compter du 1er janvier 2019 sont sans impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2019. Elles concernent principalement :

- IFRIC 23 "Incertitude relative aux traitements fiscaux". L'interprétation IFRIC 23 qui clarifie les règles de comptabilisation et d'évaluation des incertitudes liées à l'impôt sur les bénéfices, n'a pas d'impact significatif sur l'évaluation des impôts courants et différés du Groupe au 1er janvier 2019. Le bilan au 31 décembre 2018 n'a pas été retraité;
- amendements à IFRS 9 "Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative";
- amendements à IAS 28 "Intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises";
- amendements à IAS 19 " Modification, réduction ou liquidation d'un régime ";
- améliorations annuelles, cycle 2015-2017.

L'Union européenne a adopté, le 16 janvier 2020, les amendements à IFRS 9 et IFRS 7 "Réforme des taux benchmark". Le Groupe a décidé de les appliquer par anticipation à compter du 1er janvier 2019.

Normes et interprétations adoptées par l'IASB mais non encore applicables au 31 décembre 2019

Le Groupe n'a appliqué de façon anticipée aucune des nouvelles normes et interprétations mentionnées ci-après qui pourraient le concerner et dont l'application n'est pas obligatoire au 1er janvier 2019 :

- amendements à IAS1 et IAS8 "Définition du terme significatif";
- amendements à IFRS 3 "Définition d'une activité".

Une étude des impacts et des conséquences pratiques de l'application de ces amendements de normes est en cours. Cependant, ceux-ci ne présentent pas de dispositions contraires aux pratiques comptables actuelles du Groupe.

2. Méthodes de consolidation

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 10, les sociétés dont le Groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote en assemblée générale, au Conseil d'administration ou au sein de l'organe de direction équivalent, lui conférant le pouvoir de diriger leurs politiques opérationnelles et financières, sont généralement réputées contrôlées et consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Pour la détermination du contrôle, le groupe ASF réalise une analyse approfondie de la gouvernance établie et des droits détenus par les autres actionnaires. Lorsque nécessaire, une analyse des instruments détenus par le Groupe ou par des tiers (droits de vote potentiels, instruments dilutifs, instruments convertibles...) qui, en cas d'exercice, pourraient modifier le type d'influence exercée par chacune des parties, est également effectuée.

Une analyse est menée en cas d'occurrence d'événement spécifique susceptible d'avoir un impact sur le niveau de contrôle exercé par le Groupe (modification de la répartition du capital d'une entité, de sa gouvernance, exercice d'un instrument financier dilutif...).

Selon les dispositions de la norme IFRS 11, les partenariats auxquels le Groupe participe sont classés en deux catégories (coentreprises et activités conjointes) selon la nature des droits et obligations détenus par chacune des parties. Cette classification est généralement établie par la forme légale du véhicule juridique employé pour porter le projet.

Les entreprises associées sont des entités sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable. Elles sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence conformément aux dispositions de la norme IAS 28. L'influence notable est présumée lorsque la participation du Groupe est supérieure ou égale à 20 %. Elle peut néanmoins être avérée dans des cas de pourcentages de détention inférieurs, notamment lorsque le Groupe est représenté au Conseil d'administration ou dans tout organe de gouvernance équivalent, participant ainsi à l'élaboration des politiques opérationnelles et financières de l'entité ainsi qu'à ses orientations stratégiques.

Le périmètre de consolidation du Groupe n'inclut pas de filiales comprenant des intérêts minoritaires, ni d'entreprises associées individuellement significatives. Cette appréciation est fondée sur l'incidence de ces intérêts sur la performance financière, le bilan consolidé et les flux de trésorerie du Groupe. Le groupe ASF ne détient pas non plus d'intérêt dans des entités structurées telles que définies par la norme IFRS 12.

3. Recours aux estimations

L'établissement des états financiers selon le référentiel IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers.

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Les comptes consolidés de l'exercice ont été établis par référence à l'environnement immédiat, notamment pour les estimations présentées ci-après.

Evaluations retenues pour les tests de perte de valeur

Les hypothèses et les estimations faites pour déterminer la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles portent en particulier sur les perspectives de marché nécessaires à l'évaluation des flux de trésorerie et les taux d'actualisation retenus. Toute modification de ces hypothèses pourrait avoir un impact significatif sur le montant de la valeur recouvrable.

Évaluation des provisions

Les paramètres susceptibles de faire évoluer de façon matérielle le montant des provisions sont:

- les prévisions de dépenses pluriannuelles de gros entretien servant de base aux provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés. Ces prévisions sont estimées en tenant compte des clauses d'indexation des contrats de travaux (principalement les indices TP01 et TP09);
- les taux d'actualisation retenus.

Évaluation à la juste valeur

Le Groupe a principalement recours à la juste valeur pour l'évaluation, sur une base récurrente au bilan, des instruments dérivés, de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des titres de participation non consolidés, des actifs financiers de gestion de trésorerie et des actifs et passifs identifiables acquis lors de regroupements d'entreprises. Les justes valeurs des autres instruments financiers (notamment instruments de dette et actifs évalués au coût amorti; tels que définis par la norme IFRS 9 "Instruments financiers") sont communiquées en note I.21. "Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers par catégorie comptable".

La juste valeur correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale. Elle est constatée sur le marché principal de l'actif ou du passif (ou le plus avantageux en cas d'absence de marché principal), c'est-à-dire celui qui offre le plus grand volume et le meilleur niveau d'activité. La juste valeur des instruments financiers dérivés intègre une évaluation du "risque de contrepartie" pour les instruments dérivés actifs et du "risque de crédit propre" pour les instruments dérivés passifs.

Pour déterminer ces justes valeurs, le Groupe utilise les méthodes d'évaluation suivantes :

- approches de marché, fondées sur des prix ou transactions de marché observables;
- approches par le revenu, qui convertissent la somme de flux de trésorerie futurs en un montant unique actualisé;
- approches par les coûts, qui prennent en considération l'obsolescence physique, technologique et économique de l'actif évalué.

Les justes valeurs sont hiérarchisées selon trois niveaux:

- niveau 1: prix cotés sur un marché actif. Les valeurs mobilières de placement, certains titres de participation non consolidés et les emprunts obligataires cotés sont valorisés ainsi;
- niveau 2 : modèle interne avec des paramètres observables à partir de techniques de valorisation interne : ces techniques font appel aux méthodes de calcul mathématique usuelles intégrant des données observables sur les marchés (cours à terme, courbe de taux...). Le calcul de la juste valeur de la plupart des instruments financiers dérivés (swaps, caps, floors...) négociés de gré à gré est opéré sur la base de modèles communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments financiers.
 - Les valorisations d'instruments dérivés calculées en interne font l'objet à chaque trimestre de contrôles de cohérence avec celles transmises par les contreparties;
- niveau 3: modèle interne avec paramètres non observables: ce modèle s'applique notamment aux relations clients et aux contrats acquis lors de regroupements d'entreprises ainsi qu'aux titres de participation non cotés, lesquels sont valorisés à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction, en l'absence de marché actif.

Évaluation des engagements de retraite

Le Groupe participe à des régimes de retraite à cotisations et à prestations définies. Les engagements liés à ces derniers régimes sont calculés selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées reposant sur des hypothèses telles que le taux d'actualisation, les augmentations futures de salaires, le taux de rotation du personnel, les tables de mortalité et le taux de croissance des dépenses de santé. Ces engagements sont donc susceptibles d'évoluer en cas de changement d'hypothèses, la plupart étant mises à jour annuellement. Les hypothèses retenues et leurs modalités de détermination sont détaillées en note J.22. "Provisions pour avantages du personnel". Le Groupe estime que les hypothèses actuarielles retenues sont appropriées et justifiées dans les conditions actuelles.

Valorisation des paiements en actions

Le Groupe comptabilise une charge de paiements en actions relative à l'attribution à ses salariés ou certains de ses salariés d'offres de souscription d'actions, de plans d'attribution d'actions de performance et de plans d'épargne du groupe VINCI. Cette charge est évaluée sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses comportementales basées sur les observations passées.

4. Changement de méthodes comptables - Norme IFRS16 "Contrats de location"

Le Groupe a appliqué la norme IFRS 16 aux contrats en cours au 1er janvier 2019, selon la méthode de transition dite "rétrospective simplifiée ". Les données de l'exercice 2018, présentées à titre comparatif, n'ont donc pas été ajustées conformément aux dispositions transitoires d'IFRS 16

IFRS 16 "Contrats de location" modifie le mode de comptabilisation des contrats de location par les preneurs. Elle remplace la norme IAS 17, et les interprétations IFRIC 4, SIC 15 et SIC 27. IFRS 16 impose un mode de comptabilisation unique des contrats par les preneurs, impactant le bilan d'une façon similaire aux contrats de location-financement tels que comptabilisés jusqu'au 31 décembre 2018, selon IAS 17.

Le Groupe n'a pas de contrat de location significatif en position bailleur. Le traitement comptable des contrats de location en position bailleur n'a pas été profondément modifié par IFRS 16 par rapport aux textes comptables applicables jusqu'au 31 décembre 2018.

Le Groupe applique les dispositions d'IFRS 16, décrites ci-dessous, pour l'ensemble de ses contrats de location portant sur des actifs sousjacents dont la valeur à neuf est significative et/ou dont la durée de location est de plus de douze mois en tenant compte des éventuelles options de renouvellement prévues contractuellement.

Nature des impacts sur les états financiers au 1er janvier 2019 de l'adoption d'IFRS 16

Avant l'entrée en vigueur d'IFRS 16, le Groupe qualifiait chacun de ses contrats de location, soit de contrat de location-financement, soit de contrat de location simple. Un contrat de location était qualifié de contrat de location-financement lorsqu'il transférait la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété du bien; dans le cas contraire, le contrat était qualifié de location simple. Les contrats de location-financement conduisaient à la comptabilisation d'une immobilisation en contrepartie d'une dette et les paiements des loyers étaient alloués au remboursement de la dette et au paiement de la charge d'intérêts. L'actif était amorti sur la durée du contrat ou sur sa durée d'utilité lorsqu'il était probable que l'option d'achat, éventuellement prévue au contrat, serait levée. Pour les contrats de location simple, aucune immobilisation n'était comptabilisée au bilan et une charge de loyers était reconnue au compte de résultat, linéarisée sur la durée du contrat de location. Les loyers payés d'avance ou à payer étaient comptabilisés au bilan dans le besoin de fonds de roulement.

Contrats de location qualifiés de contrats de location-financement au 31 décembre 2018

À la date de transition le 1er janvier 2019, le Groupe ne dispose pas de contrats de location-financement.

Contrats de location qualifiés de location simple au 31 décembre 2018

Depuis l'entrée en vigueur d'IFRS 16, le Groupe comptabilise une dette de location reflétant la somme des loyers restant à payer, actualisés au taux marginal d'endettement déterminé selon la méthode expliquée ci-après, en contrepartie d'un droit d'utilisation de l'actif sousjacent. Selon la méthode simplifiée, le montant des droits d'utilisation est égal au montant de la dette de location comptabilisée (dans certains cas, ajusté des loyers payés d'avance ou restant à payer).

IFRS 16 ne s'applique pas aux contrats de location portant sur des durées inférieures à un an ou sur des actifs de faible valeur, les loyers restants sont comptabilisés au compte de résultat sans impact sur le bilan du Groupe.

Les durées de location retenues comprennent les durées fermes du contrat et les éventuelles périodes de renouvellement prévues. Le Groupe a pris connaissance des décisions de l'IFRS IC du 26 novembre 2019 sur l'appréciation des durées de location pour les contrats renouvelables par tacite reconduction ou sans date d'échéance contractuelle. L'IFRS IC confirme qu'il faut déterminer la période exécutoire, en retenant une vision économique, au-delà des caractéristiques juridiques.

Le Groupe pourrait donc être amené à réapprécier la durée de certains de ses contrats de location. Pour autant, il n'est pas anticipé d'impacts significatifs.

Les loyers variables ou les prestations de services liés au contrat ne sont pas pris en compte dans la détermination du montant du droit d'usage et des dettes de location. Ils sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus (voir note D.3. "Résultat opérationnel ").

Pour la détermination du taux marginal d'endettement utilisé pour le calcul des dettes de location, il a été tenu compte de la durée moyenne pondérée des paiements, du risque pays et du risque spécifique du Groupe.

Un impôt différé a été constaté sur l'écart entre les droits d'utilisation et les dettes de location, entrant dans le champ de la norme IFRS 16.

Les impacts de la première application d'IFRS 16 au 1^{er} janvier 2019 sur le bilan d'ouverture du Groupe sont présentés ci-après :

Bilan consolidé au 1er janvier 2019

Actif

(en millions d'euros)	31/12/2018 publié	Impact IFRS 16	01/01/2019 retraité
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	11 208,8		11 208,8
Autres immobilisations incorporelles	35,2		35,2
Immobilisations corporelles	487.5	8,8	496,3
Participations dans les sociétés mises en équivalence	14,2		14,2
Autres actifs financiers non courants	16,0		16,0
Instruments dérivés actifs non courants	367,3		367,3
Total actifs non courants	12 129,0	8,8	12137,8
Actifs courants			
Stocks et travaux en cours	4,7		4,7
Clients et autres débiteurs	301,1		301,1
Autres actifs courants d'exploitation	163,9	(0,1)	163,8
Autres actifs courants hors exploitation	31,1		31,1
Actifs d'impôt exigible	29,0		29,0
Instruments dérivés actifs courants	129,2		129,2
Disponibilités et équivalents de trésorerie	354,4		354,4
Total actifs courants	1013,4	(0,1)	1013,3
Total actifs	13142,4	8,7	13151,1

Passif

(en millions d'euros)	31/12/2018 publié	Impact IFRS 16	01/01/2019 retraité
Capitaux propres			
Capital social	29,3		29,3
Réserves consolidées	(119,8)		(119,8)
Résultat net – part du Groupe	1134,1		1134,1
Opérations enregistrées directement en capitaux propres	(61,7)		(61,7)
Capitaux propres – part du Groupe	981,9	0,0	981,9
Intérêts minoritaires	2,9		2,9
Total capitaux propres	984,8	0,0	984,8
Passifs non courants			
Provisions non courantes	0,5		0,5
Provisions pour avantages du personnel	104,2		104,2
Emprunts obligataires	8 6 1 3,0		8 613,0
Autres emprunts et dettes financières	612,1		612,1
Instruments dérivés passifs non courants	70,9		70,9
Dettes de location non courantes		5,5	5,5
Autres passifs non courants	30,7		30,7
Impôts différés passifs	73,6		73,6
Total passifs non courants	9505,0	5,5	9510,5
Passifs courants			
Provisions courantes	451,0		451,0
Fournisseurs	107,3	(0,1)	107,2
Autres passifs courants d'exploitation	412,8		412,8
Autres passifs courants hors exploitation	189,1		189,1
Passifs d'impôt exigible	6,7		6,7
Dettes de location courantes		3,3	3,3
Instruments dérivés passifs courants	8,2		8,2
Dettes financières courantes	1477,5		1477,5
Total passifs courants	2652,6	3,2	2655,8
Total passifs et capitaux propres	13142,4	8,7	13151,1

La première application d'IFRS 16 n'a pas entraîné d'impact sur les capitaux propres d'ouverture du Groupe.

1+11+111

8.8

Réconciliation entre les engagements hors bilan de location et la dette de location IFRS 16

Engagements hors bilan locatifs au 31 décembre 2018 10,4 Taux marginal d'endettement moyen 3,0% Engagements hors bilan actualisés au 1er janvier 2019 10.1 Engagements relatifs à des contrats de courte durée (1,1)Engagements relatifs à des contrats portant sur des actifs de faible valeur (0,3)п Total (1,4)Options de renouvellements et autres ajustements non présentés en engagements hors bilan 0.1 Ш Total 0.1

Évolution du périmètre de consolidation B.

Il n'y a pas eu de variation de périmètre au cours de l'année 2019 comme en 2018 à l'exception du rachat par ASF d'actions de la société Escota détenues par les actionnaires minoritaires portant ainsi le pourcentage d'intérêt à 99,5 %. Cette opération a été traitée selon les dispositions de la norme IFRS 3 révisée.

Au 31 décembre 2019, Escota est l'unique société consolidée selon la méthode de l'intégration globale et Axxès (entreprise associée) l'unique société consolidée selon la méthode de la mise en équivalence.

Indicateurs financiers

Dettes de location au 1er janvier 2019

1. Information sectorielle

Le groupe ASF est géré comme un seul secteur d'activité, à savoir l'activité de gestion et d'exploitation de sections d'autoroutes concédées à laquelle sont rattachées les redevances annexes (d'installations commerciales, de mise à disposition de fibres optiques, des stations de télécommunications, d'emplacements de parking poids lourds).

Chiffre d'affaires 2.

Principes comptables

Le chiffre d'affaires consolidé est comptabilisé conformément à la norme IFRS 15 " Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients". Cette norme, appliquée par le Groupe depuis le 1er janvier 2018, impose d'identifier un contrat ainsi que les différentes obligations de performance contenues dans le contrat. Le nombre d'obligations de performance dépend des types de contrats et activités. La plupart des contrats du Groupe ne comprennent qu'une seule obligation de performance. La comptabilisation du chiffre d'affaires issu de contrats conclus avec les clients doit traduire selon IFRS15:

- d'une part, le rythme de réalisation des obligations de performance correspondant au transfert à un client du contrôle d'un bien ou d'un service:
- et d'autre part, le montant auquel le vendeur s'attend à avoir droit en rémunération des activités réalisées.

L'analyse de la notion de transfert de contrôle d'un bien ou d'un service est déterminante, ce transfert conditionnant la reconnaissance de chiffre d'affaires. Le transfert du contrôle d'un bien ou d'un service peut s'effectuer en continu (comptabilisation du chiffre d'affaires à l'avancement) ou à une date précise (comptabilisation à l'achèvement).

La méthode de comptabilisation des produits relatifs aux contrats de concession est détaillée en note E. "Contrats de concession" présentée ci-dessous. Ils comprennent:

- d'une part, les recettes perçues sur les ouvrages autoroutiers concédés et les produits des activités annexes tels que les redevances des installations commerciales, les revenus provenant de la location d'infrastructures de télécommunication et de parcs de stationnement; et
- d'autre part, le chiffre d'affaires constaté au titre de la construction des nouvelles infrastructures concédées dégagé à l'avancement conformément à la norme IFRS 15.

Les produits des activités annexes regroupent principalement des revenus issus de contrats de location, des ventes de matériels, matériaux et marchandises.

(en millions d'euros)	Exercice 2019	Exercice 2018	Variation 2019 vs 2018
Chiffre d'affaires péages	3 959,6	3 770,0	5,0 %
Redevances des installations commerciales	62,0	59,9	3,5 %
Redevances de fibres optiques, de télécommunications et autres	16,4	14,8	10,8 %
Chiffre d'affaires hors chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires	4038,0	3844,7	5,0 %
Chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires	424,6	389,7	9,0 %
Chiffre d'affaires total	4 462,6	4234,4	5,4%

Exercice 2019

	Chiffre d'affaires	Chiffre d'affaires	
(en millions d'euros)	ASF	Escota	Exercice 2019
Chiffre d'affaires péages	3 186,3	773,3	3 959,6
Redevances des installations commerciales	54,3	7,7	62,0
Redevances de fibres optiques, de télécommunications et autres	11,5	4,9	16,4
Chiffre d'affaires hors chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires	3 252,1	785,9	4038,0
Répartition du Chiffre d'affaires	80,5 %	19,5 %	100,0 %
Chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires	323,6	101,1	424,6
Chiffre d'affaires total	3575,7	887,0	4462,6

Exercice 2018

	Chiffre d'affaires		Chiffre d'affaires
(en millions d'euros)	ASF	Escota	Exercice 2018
Chiffre d'affaires péages	3 032,6	737,4	3 770,0
Redevances des installations commerciales	52,3	7,6	59,9
Redevances de fibres optiques, de télécommunications et autres	10,2	4,6	14,8
Chiffre d'affaires hors chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires	3 095,1	749,6	3844,7
Répartition du Chiffre d'affaires	80,5 %	19,5 %	100,0 %
Chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires	315,1	74,6	389,7
Chiffre d'affaires total	3410,2	824,2	4234,4

Principales composantes du compte de résultat

Résultat opérationnel 3.

Principes comptables

Le résultat opérationnel sur activité correspond à la mesure de la performance opérationnelle des filiales du Groupe consolidées selon la méthode de l'intégration globale, avant prise en compte des charges associées aux paiements en actions (IFRS 2). Il exclut également la quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence ainsi que d'autres éléments opérationnels courants et les éléments non courants.

Le résultat opérationnel courant est destiné à présenter le niveau de performance opérationnelle récurrent du Groupe hors incidence des opérations et événements non courants de la période. Il est obtenu en ajoutant au résultat opérationnel sur activité les impacts associés aux paiements en actions (IFRS 2), le résultat des sociétés mises en équivalence et les autres produits et charges opérationnels

Les autres éléments opérationnels non courants comprennent notamment les plus ou moins-values de cession de titres et sont comptabilisés en résultat opérationnel.

(en millions d'euros)	Exercice 2019	Exercice 2018
Chiffre d'affaires (1)	4038,0	3 844,7
Chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires	424,6	389,7
Chiffre d'affaires total	4 462,6	4 2 3 4, 4
Produits des activités annexes (2)	47,2	47,0
Achats consommés	(22,2)	(22,3)
Services extérieurs (3)	(249,6)	(241,0)
Personnel intérimaire	(0,4)	0,4
Sous-traitance (y compris charges de construction des sociétés concessionnaires)	(443,0)	(409,1)
Impôts et taxes	(537,9)	(520,9)
Charges de personnel	(302,5)	(304,2)
Autres produits et charges opérationnels sur activité	65,2	0,4
Dotations aux amortissements	(755,7)	(741,0)
Dotations nettes aux provisions	(7,7)	(20,0)
Charges opérationnelles	(2 253,8)	(2257,7)
Résultat opérationnel sur activité	2 256,0	2023,7
% du chiffre d'affaires ⁽¹⁾	55,9 %	52,6 %
Paiements en actions (IFRS 2)	(15,6)	(9,0)
Résultat des sociétés mises en équivalence	0,1	0,7
Autres éléments opérationnels courants	0,2	(24,5)
Résultat opérationnel courant	2 240,7	1990,8
Résultat opérationnel	2 240,7	1990,8

⁽¹⁾ Hors chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires.

Les "autres éléments opérationnels courants" comprennent, en 2018, l'impact de l'évolution des hypothèses d'indexation utilisées pour l'évaluation de la provision pour obligation de maintien en l'état des ouvrages concédés (voir note F.11.3. "Analyse des provisions courantes").

3.1. Charges de personnel

(en millions d'euros)	Exercice 2019	Exercice 2018
Salaires et charges - I	(258,5)	(265,0)
dont salaires et traitements	(180,5)	(169,1)
dont charges sociales	(58,6)	(73,7)
dont charges sur des régimes à cotisations définies	(31,8)	(32,1)
Intéressement et participation - II	(44,0)	(39,2)
Total (I+II)	(302,5)	(304,2)

	Exercice 2019	Exercice 2018
Effectif moyen (équivalent temps plein)	4708	4781
dont managers	737	695
dont non-managers	3971	4086

Autres produits et charges opérationnels sur activité 3.2.

(en millions d'euros)	Exercice 2019	Exercice 2018
Subventions d'exploitation et indemnités d'assurance reçues	62,3	1,6
Plus ou moins values nettes de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	3,3	(1,2)
Autres	(0,4)	
Autres produits et charges opérationnels sur activité	65,2	0,4

Les "subventions d'exploitation et indemnités d'assurances reçues " comprennent, en 2019, notamment les indemnités perçues par le Groupe au titre du préjudice lié aux mouvements sociaux de fin 2018.

^[2] Les produits des activités annexes regroupent principalement les produits locatifs, les ventes de matériel, matériaux et marchandises.

Dont 3,5 millions d'euros de charges de loyers non retraitées suite à l'application d'IFRS 16 : contrats de faible valeur, contrats de courte durée et loyers variables. (voir en note A.4. "Changement" de méthodes comptables - Norme IFRS 16 "Contrats de location"").

3.3. **Dotation aux amortissements**

(en millions d'euros)	Exercice 2019	Exercice 2018
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	(652,7)	(635,0)
Autres immobilisations incorporelles	(9,7)	(11,6)
Immobilisations corporelles	(93,3)	(94,4)
Dotations aux amortissements	(755,7)	(741,0)

Les amortissements des immobilisations corporelles incluent au 31 décembre 2019, 4,0 millions d'euros d'amortissements sur droits d'usage des contrats de location, suite à l'application de la norme IFRS 16 "Contrats de location" (voir en note A.4. "Changement de méthodes comptables - Norme IFRS 16 "Contrats de location "").

Coût de l'endettement financier net 4.

Principes comptables

Le coût de l'endettement financier net comprend :

- le coût de l'endettement brut qui inclut les charges d'intérêts (calculées au taux d'intérêt effectif) et le résultat des produits dérivés de taux affectés à la dette brute qu'ils soient ou non qualifiés comptablement d'instruments de couverture;
- les produits financiers des placements qui comprennent les revenus des placements de trésorerie et des équivalents de trésorerie évalués à leur juste valeur par résultat;
- le recyclage des coûts des couvertures financières.

Le coût de l'endettement financier net s'élève à 177,9 millions d'euros au titre de l'exercice 2019 (266,1 millions d'euros au titre de l'exercice 2018), soit une diminution de 88,2 millions d'euros. Cette amélioration résulte principalement d'une baisse du taux moyen de la dette long terme à la suite des refinancements réalisés à des taux inférieurs à ceux des emprunts arrivés à échéance.

Au cours de l'exercice, le coût de l'endettement financier net s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Exercice 2019	Exercice 2018
Passifs financiers évalués au coût amorti	(271,6)	(341,5)
Actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	0,1	0,1
Dérivés qualifiés de couvertures: actifs et passifs	95,7	76,9
Dérivés évalués à la juste valeur par résultat: actifs et passifs	(2,1)	(1,6)
Total coût de l'endettement financier net	(177,9)	(266,1)

Le poste "Dérivés qualifiés de couvertures: actifs et passifs" se décompose comme suit:

en millions d'euros) Exercice 2019		Exercice 2018	
Intérêts nets des dérivés qualifiés de couverture de juste valeur	135,3	133,4	
Variation de valeur des dérivés qualifiés de couverture de juste valeur	119,8	(38,9)	
Variation de valeur de l'ajustement des dettes financières couvertes en juste valeur	(119,8)	38,9	
Intérêts nets des dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie	(14,0)	(12,2)	
Réserve transférée en résultat au titre des couvertures de flux de trésorerie	(25,6)	(44,3)	
Résultat des instruments dérivés affectés à la dette financière nette	95,7	76,9	

5. Autres produits et charges financiers

Principes comptables

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement les effets d'actualisation, l'incidence des coûts d'emprunts immobilisés, le résultat de change relatif aux éléments financiers et les variations de valeur des produits dérivés non affectés à la couverture des risques de taux et de change ainsi que les charges financières relatives aux dettes de location depuis la mise en œuvre d'IFRS 16.

Les coûts d'emprunts immobilisés concernent les ouvrages en concession et sont incorporés pendant la période de construction à la valeur des actifs immobilisés. Ils sont déterminés de la façon suivante:

- lorsque des fonds sont empruntés spécifiquement en vue de la construction d'un ouvrage, les coûts d'emprunts incorporables correspondent aux coûts réels encourus au cours de l'exercice, diminués des produits financiers éventuels provenant du placement temporaire des fonds empruntés;
- dans le cas où les emprunts ne comportent pas d'affectation précise, le montant des intérêts incorporables au coût de l'ouvrage est déterminé en appliquant aux dépenses de construction un taux de capitalisation égal à la moyenne pondérée des coûts d'emprunts dédiés à la construction, autres que les coûts des emprunts contractés spécifiquement pour la construction d'ouvrages déterminés.

Les autres charges et produits financiers se répartissent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Exercice 2019	Exercice 2018
Coûts d'actualisation	(20,1)	(0,2)
Coûts d'emprunts immobilisés	8,9	11,8
Charges financières relatives aux contrats de location	(0,1)	
Total autres produits et charges financiers	(11,3)	11,6

Les autres charges financières comprennent les coûts d'actualisation des actifs et passifs à plus d'un an pour - 20,1 millions d'euros en 2019 (-0,2 million d'euros en 2018).

Ces coûts d'actualisation portent pour l'essentiel sur les provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés à hauteur de - 14,9 millions d'euros en 2019 (- 0,5 million d'euros en 2018), des provisions pour engagements de retraite à hauteur de - 1,8 million d'euros en 2019 (comme en 2018) et des créances et des dettes non courantes à hauteur de - 3,4 millions d'euros en 2019 (produit de 2,1 millions d'euros en 2018).

Les autres produits financiers intègrent notamment les coûts d'emprunts immobilisés pour 8,9 millions d'euros en 2019 (11,8 millions d'euros en 2018).

6. Impôts sur les bénéfices

Principes comptables

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales. Ils sont calculés sur la base des derniers taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la clôture des comptes. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice à l'autre sont inscrits dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel la modification est intervenue sauf lorsqu'ils portent sur des transactions comptabilisées en autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres.

Les impôts différés relatifs aux paiements en actions (IFRS 2) sont comptabilisés en résultat tant que la base déductible n'excède pas la juste valeur des plans établie selon la norme IFRS 2.

Lorsque les filiales disposent de réserves distribuables, un passif d'impôt différé est comptabilisé au titre des distributions probables qui seront réalisées dans un avenir prévisible. Par ailleurs, les participations dans les entreprises associées et certaines coentreprises donnent lieu à la comptabilisation d'un impôt différé passif pour toutes les différences entre la valeur comptable et la valeur fiscale des titres.

Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale considéré et sont présentés à l'actif ou au passif du bilan pour leur position nette par sphère fiscale. Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement. Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que si leur récupération est probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

6.1. Analyse de la charge nette d'impôts

(en millions d'euros)	Exercice 2019	Exercice 2018
Impôts courants	(720,8)	(601,5)
Impôts différés	6,9	0,9
Impôts sur les bénéfices	(713,9)	(600,6)

La charge nette d'impôts de l'exercice 2019 est de 713,9 millions d'euros (600,6 millions d'euros en 2018), dont 577,3 millions d'euros pour ASF (485,3 millions d'euros en 2018) et 136,6 millions d'euros pour Escota (115,3 millions d'euros en 2018).

6.2. Taux d'impôt effectif

Le taux d'impôt effectif du Groupe (hors part du Groupe dans les sociétés mises en équivalence) ressort à 34,8 % sur l'exercice 2019.

L'écart entre le niveau d'impôt résultant de l'application du taux d'imposition de droit commun en vigueur en France et le montant d'impôt effectivement constaté dans l'exercice s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros) Exercice 2019		Exercice 2018	
Résultat avant impôt et résultats des sociétés mises en équivalence	2 051,5	1735,7	
Taux d'imposition théorique en vigueur en France	34,43 %	34,43 %	
Impôt théorique attendu	(706,3)	(597,6)	
Différences permanentes et autres	(7,6)	(3,0)	
Impôt effectivement constaté	(713,9)	(600,6)	
Taux d'impôt effectif (hors part du Groupe dans les sociétés mises en équivalence)	34,8 %	34,6 %	

6.3. Analyse des actifs et passifs d'impôts différés

			Variations			
(en millions d'euros)	31/12/2019 Résultat Capitaux pro		Capitaux propres	Autres	31/12/2018	
Impôts différés actifs						
Différences temporelles sur engagements de retraite	32,0	0,4	4,1		27,5	
Différences temporelles sur instruments financiers	12,1	0,8	(8,4)		19,7	
Différences temporelles liées aux contrats de location	1,3	(0,4)	•	1,7		
Autres	50,2	(1,8)	(0,1)	1,5	50,6	
Total impôts différés actifs	95,6	(1,0)	(4,4)	3,2	97,8	
Impôts différés passifs						
Immobilisations incorporelles du domaine concédé (intérêts intercalaires et autres)	138,6	(7,3)			145,9	
Immobilisations corporelles du domaine concédé	7,6	(0,3)	•		7,9	
Différences temporelles liées aux contrats de location	2,3	(0,4)		2,7		
Différences temporelles sur provisions	1,3	(3,0)	•		4,3	
Autres	12,5	(1,3)		0,5	13,3	
Total impôts différés passifs	162,3	(12,3)	0,0	3,2	171,4	
Impôts différés nets	(66,7)	11,3	(4,4)	0,0	(73,6)	

7. Résultat par action

Principes comptables

Le résultat par action avant dilution (résultat de base par action) correspond au résultat net part du Groupe, rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice, déduction faite du nombre moyen pondéré de titres auto-détenus. Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen pondéré d'actions en circulation est ajusté pour tenir compte de l'effet potentiellement dilutif de tous les instruments de capitaux propres émis par la société, en particulier les options de souscription d'actions et les actions de performance. La dilution résultant de l'exercice d'options de souscription d'actions ou d'actions de performance est déterminée selon la méthode définie par la norme IAS 33. Conformément à cette norme, les plans dont le cours de l'action est supérieur au cours moyen de l'exercice sont exclus du calcul du résultat net par action dilué.

Par ailleurs, pour le calcul du résultat par action avant et après dilution, le résultat est corrigé (le cas échéant) des impacts enregistrés directement en capitaux propres résultant de la conversion en actions des instruments potentiellement dilutifs.

Le capital de la société est depuis 2002 composé de 230 978 001 actions. La société ne détient pas d'actions propres ni d'instrument susceptible de donner droit à des actions. Il en résulte que le nombre d'actions pondéré à prendre en considération pour le calcul en 2019 comme en 2018 du résultat par action tant de base que dilué est de 230 978 001. Le résultat de base par action est identique au résultat dilué par action.

Le résultat par action 2019 s'élève à 5,786 euros (4,910 euros en 2018).

Contrats de concession E.

Principes comptables

Selon les dispositions de l'interprétation IFRIC 12 "Accords de concession de services", le concessionnaire peut être amené à exercer deux natures d'activité:

- une activité de constructeur au titre de ses obligations de conception, de construction et de financement des nouvelles infrastructures à réaliser pour le compte du concédant;
- une activité d'exploitation et de maintenance des ouvrages concédés.

Le chiffre d'affaires de chaque activité est reconnu conformément à la norme IFRS 15.

Au sein des activités principales du Groupe, les contrats de construction ne comprennent qu'une seule obligation de performance dont la réalisation est effectuée progressivement.

Pour mesurer l'avancement des contrats de construction, le Groupe utilise une méthode basée sur un avancement par les coûts. Les modifications de contrat (portant sur le prix et/ou la portée du contrat) sont comptabilisées lorsqu'elles sont approuvées par le client. Lorsque des modifications portent sur de nouveaux biens ou services considérés comme étant distincts selon IFRS 15, et que le prix du contrat augmente d'un montant reflétant les "prix de vente séparés" des biens et services complémentaires, ces modifications sont comptabilisées comme un contrat distinct.

Lorsqu'un tiers (par exemple un sous-traitant) intervient dans la fourniture d'un bien ou service distinct, le Groupe détermine s'il obtient le contrôle de ce bien ou service avant son transfert au client. Lorsque le contrôle est obtenu avant le transfert au client, le Groupe comptabilise en chiffre d'affaires le montant brut auquel il s'attend à avoir droit en échange. A contrario, lorsque le contrôle n'est pas obtenu, le Groupe considère qu'il n'est pas principal dans l'opération et ne comptabilise en chiffre d'affaires, que le montant correspondant à sa rémunération d'intermédiaire.

En contrepartie de ses activités, le concessionnaire reçoit une rémunération :

• soit de la part des usagers: dans ce cas le modèle de l'actif incorporel s'applique. Le concessionnaire dispose d'un droit à percevoir des péages (ou autres formes de rémunérations) auprès des usagers (véhicules, compagnies aériennes, etc.), en contrepartie du financement, de la construction de l'infrastructure. Le modèle s'applique également dans le cas où le concédant rémunère le concessionnaire en fonction de l'utilisation de l'infrastructure par les usagers, sans fournir aucune garantie sur les montants qui lui seront versés (accords de simple "pass through" ou "shadow toll");

Dans ce modèle, le droit à percevoir des péages (ou autres formes de rémunérations) net des éventuelles subventions d'investissement reçues est comptabilisé au bilan de la société concessionnaire en "Immobilisations incorporelles du domaine concédé" net des éventuelles subventions d'investissement reçues. Ce droit correspond à la juste valeur de l'ouvrage concédé à laquelle s'ajoutent les frais financiers intercalaires comptabilisés pendant la période de construction. Il est amorti sur la durée du contrat et selon un mode approprié pour refléter le rythme de consommation des avantages économiques procurés par l'ouvrage concédé, à compter de sa mise en service. Ce traitement s'applique aux contrats de concession des sociétés ASF et Escota;

• soit de la part du concédant: dans ce cas le modèle de la créance financière s'applique. Le concessionnaire dispose d'un droit contractuel inconditionnel à recevoir des paiements de la part du concédant, indépendamment de la fréquentation de l'infrastructure par les usagers.

Dans ce modèle, les prestations du concessionnaire (conception, construction) donnent lieu à la constatation d'une créance financière à l'actif de son bilan portant intérêt.

Ce modèle ne s'applique pas aux sociétés du groupe ASF.

Dans le cas de modèles mixtes, la rémunération du concessionnaire provient à la fois des usagers et du concédant. La part de l'investissement faisant l'objet d'un droit contractuel inconditionnel à recevoir des paiements du concédant (subventions, loyers) est comptabilisée en créance financière à hauteur du montant garanti. Le solde non garanti, dépendant de l'utilisation de l'ouvrage, est comptabilisé en "Immobilisations incorporelles du domaine concédé". Ce modèle ne s'applique pas aux sociétés du groupe ASF.

Les immobilisations incorporelles du domaine concédé correspondent au droit du concessionnaire d'exploiter l'ouvrage concédé en échange des dépenses d'investissement effectuées pour la conception et la construction de l'ouvrage. Ce droit du concessionnaire correspond à la juste valeur de la construction de l'ouvrage concédé à laquelle s'ajoutent les frais financiers comptabilisés pendant la période de construction. Il est amorti sur la durée du contrat et selon un mode approprié pour refléter le rythme de consommation des avantages économiques procurés par l'ouvrage, à compter de la date de début d'exploitation. Les sociétés d'autoroutes ASF et Escota utilisent la méthode de l'amortissement linéaire.

Immobilisations incorporelles du domaine concédé 8.

Détail des immobilisations incorporelles du domaine concédé 8.1.

(en millions d'euros)	Coûts des infrastructures	Avances et Encours	Subventions d'investissement	Total
Valeur brute				
Au 01/01/2018	21 478,6	774,2	(421,6)	21831,2
Acquisitions de la période (*)	87,5	314,0	(1,7)	399,8
Sorties de la période	(1,7)		-	(1,7)
Autres mouvements	469,8	(458,4)	0,2	11,6
Au 31/12/2018	22 034,2	629,8	(423,1)	22 240,9
Acquisitions de la période (*)	49,5	384,0	(5,7)	427,8
Sorties de la période	(0,5)		-	(0,5)
Autres mouvements	92,3	(91,1)	0,4	1,6
Au 31/12/2019	22175,5	922,7	(428,4)	22669,8
Amortissements				
Au 01/01/2018	(10 565,2)	0,0	168,1	(10397,1)
Amortissements de la période	(646,4)		11,4	(635,0)
Au 31/12/2018	(11 211,6)	0,0	179,5	(11 032,1)
Amortissements de la période	(664,1)		11,4	(652,7)
Au 31/12/2019	(11875,7)	0,0	190,9	(11 684,8)
Valeur nette				
Au 01/01/2018	10 913,4	774,2	(253,5)	11 434,1
Au 31/12/2018	10822,6	629,8	(243,6)	11 208,8
Au 31/12/2019	10299,8	922,7	(237,5)	10985,0

^(*) Y compris les coûts d'emprunts immobilisés.

Les investissements de l'année 2019 s'élèvent, hors coûts d'emprunts immobilisés, à 418,9 millions d'euros (388,0 millions d'euros pour l'année 2018).

Les coûts d'emprunts incorporés en 2019 dans le coût des immobilisations du domaine concédé avant leur mise en service s'élèvent à 8,9 millions d'euros (11,8 millions d'euros pour l'année 2018).

Les immobilisations incorporelles du domaine concédé comprennent des immobilisations en cours pour un montant de 922,7 millions d'euros au 31 décembre 2019 (dont 732,7 millions d'euros pour ASF et 190,0 millions d'euros pour Escota) à comparer à 629,8 millions d'euros au 31 décembre 2018 (dont 504,4 millions d'euros pour ASF et 125,4 millions d'euros pour Escota). Les investissements d'ASF en 2019 concernent notamment les travaux d'élargissement de l'autoroute A63 dans le Pays basque, de l'A9 avant la frontière Espagnole, de sections des autoroutes A61 et A66 et de l'autoroute A52 à l'est de Marseille.

8.2. Principales caractéristiques des contrats de concession

Les principales caractéristiques des contrats de concession (modèle de l'actif incorporel) exploités par ASF et Escota sont présentées dans le tableau ci-dessous:

Infrastructures autoroutières	Contrôle et régulation du tarif par le concédant	Origine de la rémunération	Subvention ou garantie du concédant	Valeur résiduelle	Date de fin de contrat
Groupe ASF					
ASF 2730km d'autoroutes à péage en France	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers	Néant	Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité, sauf rachat avant l'échéance par le concédant sur la base de la valeur économique.	avril 2036
Escota 471km d'autoroutes à péage en France	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers	Néant	Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité, sauf rachat avant l'échéance par le concédant sur la base de la valeur économique.	février 2032

8.3. Engagements donnés au titre des contrats de concession

Obligations contractuelles d'investissement et de renouvellement

Les obligations contractuelles d'investissement des sociétés ASF et Escota sont constituées pour l'essentiel des engagements pris dans le cadre des contrats de plan pluriannuels et du Plan de Relance Autoroutier mis en œuvre au cours du second semestre 2015 et du nouveau Plan d'Investissement Autoroutier approuvé en 2018.

Elles ne comprennent pas les obligations relatives aux travaux de maintenance des infrastructures concédées qui sont provisionnées (voir note F.11.3. "Analyse des provisions courantes").

L'avancement des travaux au cours de l'exercice conduit à une diminution des engagements de 220,2 millions d'euros, les principaux investissements sont décrits dans la note E.8.1. présentant les immobilisations incorporelles du domaine concédé du Groupe.

Ces investissements sont financés par émissions sur les marchés obligataires, souscription à de nouveaux emprunts bancaires ou tirage sur les lignes de crédit disponibles.

Les engagements correspondants s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
ASF	532,1	715,6
Escota	492,4	529,1
Total	1024,5	1244,7

Rapport annuel d'exécution

Les rapports annuels d'exécution des cahiers des charges de la concession et des contrats de plan des sociétés ASF et Escota pour l'année 2018 ont été remis au mois de juin 2019 à la Direction des Infrastructures de Transport. Les sociétés satisfont à l'ensemble de

F. Autres composantes du bilan et engagements liés à l'activité

Immobilisations corporelles et autres immobilisations incorporelles 9.

9.1. Immobilisations corporelles

Principes comptables

Les immobilisations corporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition ou de production net de subventions d'investissement reçues, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation. Elles comprennent également les immobilisations d'exploitation du domaine concédé qui ne sont pas contrôlées par le concédant mais qui sont nécessaires à l'exploitation de la concession: bâtiments destinés à l'exploitation, matériels de péage, de signalisation, de télétransmission, de vidéosurveillance, véhicules et autres équipements.

Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien; le mode d'amortissement accéléré peut parfois être utilisé lorsqu'il apparaît plus pertinent au regard des conditions d'utilisation des matériels

Pour certaines immobilisations complexes constituées de différents composants, notamment les constructions, chaque composant de l'immobilisation est amorti sur sa durée d'utilisation propre.

Les principales durées d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes:

Constructions:	
- Gros œuvre	de 20 à 30 ans
- Installations générales techniques	de 5 à 10 ans
Matériels et outillages	de 4 à 15 ans
Matériels informatiques	de 3 à 5 ans
Matériels de transport et de manutention	de 2 à 10 ans
Agencements et installations	de 5 à 10ans
Mobiliers et matériels de bureau	de 3 à 10 ans

La date de départ des amortissements est la date où le bien est prêt à être mis en service.

Les droits d'usage des contrats de location sont amortis de façon linéaire sur la durée des contrats, ils sont ajustés à chaque fois que la valeur de la dette financière de location est réévaluée.

(en millions d'euros)	Immobilisations corporelles liées aux contrats de concession	Avances et encours sur Immobilisations corporelles liées aux contrats de concession	Subventions d'investissement sur immobilisations corporelles liées aux contrats de concession	Droits d'usage des contrats de location immobilière	Droits d'usage des contrats de location mobilière	Total
Valeur brute						
Au 01/01/2018	2 2 5 6, 2	72,9	(9,3)	0,0	0,0	2 3 1 9,8
Acquisitions de la période (*)	24,1	16,7	(1,1)			39,7
Sorties de la période	(29,3)					(29,3)
Autres mouvements	35,4	(46,2)	•••••••••••••••••••••••••••••••••••••••			(10,8)
Au 31/12/2018	2 2 8 6, 4	43,4	(10,4)	0,0	0,0	2 3 1 9, 4
Acquisitions de la période (*)	28,9	27,5		0,1	3,2	59,7
Sorties de la période	(45,9)	•				(45,9)
Autres mouvements	26,2	(19,0)	•••••••••••••••••••••••••••••••••••••••	1,9	7,1	16,2
Au 31/12/2019	2 295,6	51,9	(10,4)	2,0	10,3	2349,4
Amortissements						•••
Au 01/01/2018	(1774,7)	0,0	8,4	0,0	0,0	(1766,3)
Amortissements de la période	(94,7)		0,3			(94,4)
Sorties de la période	28,8	•	••••			28,8
Au 31/12/2018	(1840,6)	0,0	8,7	0,0	0,0	(1831,9)
Amortissements de la période	(89,5)		0,2	(0,5)	(3,5)	(93,3)
Sorties de la période	38,5	•	•			38,5
Au 31/12/2019	(1891,6)	0,0	8,9	(0,5)	(3,5)	(1886,7)
Valeur nette						
Au 01/01/2018	481,5	72,9	(0,9)	0,0	0,0	553,5
Au 31/12/2018	445,8	43,4	(1,7)	0,0	0,0	487,5
Au 31/12/2019	404,0	51,9	(1,5)	1,5	6,8	462,7

^(*) Y compris les coûts d'emprunts immobilisés.

Le poste "autres variations" des droits d'usage des contrats de location immobilière et mobilière correspond principalement à l'impact de la première application de la norme IFRS 16 "Contrats de location" (cf. note A.4. "Changement de méthodes comptables -Norme IFRS 16 "Contrats de location "").

Les contrats de location souscrits par le Groupe concernent essentiellement du matériel de transport, des biens immobiliers et certains équipements.

9.2. Autres immobilisations incorporelles

Principes comptables

Les autres immobilisations incorporelles (composées principalement de logiciels informatiques) acquises figurent au bilan pour leur coût d'acquisition diminué des amortissements et, le cas échéant, des pertes de valeur cumulées. Elles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité de 3 à 5 ans.

La valeur nette des autres immobilisations incorporelles s'élève à 39,1 millions d'euros au 31 décembre 2019 (35,2 millions d'euros au 31 décembre 2018). Elles comprennent les logiciels du Groupe pour 15,2 millions d'euros (15,1 millions d'euros au 31 décembre 2018) et les brevets, licences et autres immobilisations incorporelles pour 23,9 millions d'euros (20,1 millions d'euros au 31 décembre 2018).

Les dotations aux amortissements constatées au cours de l'exercice s'élèvent à 9,7 millions d'euros (11,6 millions d'euros en 2018).

9.3. Pertes de valeur des immobilisations corporelles et incorporelles

Principes comptables

Les immobilisations corporelles et incorporelles font l'objet de tests de perte de valeur lorsque des indices de dépréciation surviennent. Pour les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie et les immobilisations en cours, un test est réalisé au minimum une fois par an et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît.

Les actifs soumis aux tests de perte de valeur sont regroupés au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondant à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation génère des flux d'entrée de trésorerie identifiables.

Conformément à la norme IAS 36, les critères retenus pour apprécier les indices de perte de valeur sont indifféremment des critères externes (ex: évolution significative des données de marché...) ou des critères internes (ex: diminution significative du chiffre d'affaires...).

Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée en 2019 comme en 2018.

Actifs financiers évalués au coût amorti 10.

Principes comptables

Les actifs financiers évalués au coût amorti sont principalement constitués des prêts et créances.

Lors de leur comptabilisation initiale, les prêts et créances sont comptabilisés à leur juste valeur diminuée des coûts de transaction

Dès l'origine, le Groupe enregistre une dépréciation de ses prêts et créances liée au risque de non-recouvrement de ces derniers, conformément à IFRS 9.

À chaque date de clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode dite du taux d'intérêt effectif et le Groupe procède à une analyse de l'évolution du risque de crédit afin de déterminer si de nouvelles dépréciations doivent être reconnues. Ainsi si une augmentation du risque de crédit est constatée, une dépréciation supplémentaire prenant en compte ce risque sur la durée de vie de l'actif sera comptabilisée en résultat.

Les prêts et créances évalués au coût amorti s'élèvent à 15,0 millions d'euros et comprennent principalement la participation des sociétés à l'effort de construction. Ils sont présentés à l'actif du bilan consolidé, au sein du poste "Autres actifs financiers non courants" (pour la part à plus d'un an).

La part à moins d'un an des prêts et créances est classée en autres actifs financiers courants pour un montant de 0,6 million d'euros au 31 décembre 2019 (1,2 million d'euros au 31 décembre 2018).

Au cours de la période, l'évolution des prêts et créances au coût amorti ainsi que leur ventilation par échéance s'analysent comme suit:

(en millions d'euros)	31/12/2018	
Début de la période	13,1	13,1
Acquisitions de la période	2,6	0,9
Sorties de la période	(0,7)	(0,9)
Fin de la période	15,0	13,1
dont:		
de 1 à 5 ans	3,0	2,9
> à 5ans	12,0	10,2

11. Besoin en fonds de roulement et provisions courantes

Principes comptables

Les créances clients sont des actifs financiers courants. Elles sont évaluées initialement à la juste valeur, qui correspond en général à leur valeur nominale, sauf si l'effet d'actualisation est significatif.

Le Groupe applique le modèle simplifié tel que défini dans IFRS 9, et enregistre par conséquent une dépréciation de ses créances clients correspondant à la perte de crédit attendue à maturité.

À chaque arrêté, les créances clients sont évaluées au coût amorti déduction faite des pertes de valeur qui tiennent compte des risques éventuels de non-recouvrement.

Une analyse des pertes constatées sur l'exercice est conduite afin d'ajuster éventuellement les taux de dépréciation. Ce risque est apprécié au regard des retards de paiement et des garanties obtenues.

Les dettes fournisseurs correspondent à des passifs financiers courants. Elles sont évaluées initialement à la juste valeur, qui correspond le plus souvent à leur valeur nominale, sauf si l'effet d'actualisation est significatif.

Les stocks et travaux en cours sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ou de production par l'entreprise. Ils sont principalement constitués des fournitures nécessaires à l'entretien et à la viabilité des autoroutes, des pièces détachées pour les différents matériels (péage, électrique, transport, engins) et de fournitures informatiques et de bureau. À chaque clôture, ils sont valorisés au plus bas du coût historique et de la valeur nette de réalisation.

11.1. Variation du besoin en fonds de roulement

			Variations 31/12/2019 - 31/12/2018		
(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018	Variations du BFR liées à l'activité	Autres variations	
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	4,1	4,7	(0,6)		
Clients et autres débiteurs	349,3	301,1	48,2		
Autres actifs courants d'exploitation	193,6	163,9	30,0	(0,3)	
Stocks et créances d'exploitation	1 547,0	469,7	77,6	(0,3)	
Fournisseurs	(122,5)	(107,3)	(15,2)		
Autres passifs courants d'exploitation	(453,7)	(412,8)	(40,9)		
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation	II (576,2)	(520,1)	(56,1)	0,0	
Besoin en fonds de roulement (hors provisions courantes)	II (29,2)	(50,4)	21,5	(0,3)	
Provisions courantes	(473,9)	(451,0)	(7,8)	(15,1)	
dont part à moins d'un an des provisions non courantes	(1,1)	(0,8)	0,7	(1,0)	
Besoin en fonds de roulement (y compris provisions courantes)	(503,1)	(501,4)	13,7	(15,4)	

11.2. Actifs et passifs courants d'exploitation

La ventilation par échéance des actifs et passifs courants d'exploitation s'analyse de la façon suivante :

			Échéances				
		_		< 1 an			
(en millions d'euros)		31/12/2019 1 à 3 mois		3 à 6 mois 6 à 12 mois		de 1 à 5 ans	> 5 ans
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)		4,1			0,1	3,6	0,4
Clients et autres débiteurs		349,3	348,3		0,1	0,3	0,6
Autres actifs courants d'exploitation		193,6	123,2	8,5	22,0	37,9	2,0
Stocks et créances d'exploitation	I	547,0	471,5	8,5	22,2	41,8	3,0
Fournisseurs		(122,5)	(60,2)	(62,3)			
Autres passifs courants d'exploitation		(453,7)	(283,3)	(72,6)	(26,9)	(34,2)	(36,7)
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation	II	(576,2)	(343,5)	(134,9)	(26,9)	(34,2)	(36,7)
Besoin en fonds de roulement (lié à l'activité)	I + II	(29,2)	128,0	(126,4)	(4,7)	7,6	(33,7)

		Échéances					
				<1 an			
(en millions d'euros)		31/12/2018	1 à 3 mois	3 à 6 mois	6 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)		4,7				3,9	0,8
Clients et autres débiteurs		301,1	300,2			0,8	0,1
Autres actifs courants d'exploitation		163,9	100,9	7,9	20,4	33,9	0,8
Stocks et créances d'exploitation	I	469,7	401,1	7,9	20,4	38,6	1,7
Fournisseurs		(107,3)	(58,6)	(48,7)			
Autres passifs courants d'exploitation		(412,8)	(271,0)	(54,0)	(24,1)	(35,0)	(28,7)
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation	II	(520,1)	(329,6)	(102,7)	(24,1)	(35,0)	(28,7)
Besoin en fonds de roulement (lié à l'activité)	1+11	(50,4)	71,5	(94,8)	(3,7)	3,6	(27,0)

Analyse des créances clients

Le tableau ci-dessous présente les créances clients facturées ainsi que les dépréciations constatées :

Créances clients nettes	25,2	22,3
Dépréciations - créances clients	(1,3)	(1,2)
Créances clients facturées	26,5	23,5
(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018

Au 31 décembre 2019, les créances clients dont le retard de paiement est compris entre six et douze mois s'élèvent à 1,6 million d'euros (1,8 million au 31 décembre 2018). Celles dont le retard de paiement est supérieur à un an s'élèvent au 31 décembre 2019 à 3,0 millions d'euros (2,9 millions d'euros au 31 décembre 2018).

11.3. Analyse des provisions courantes

Principes comptables

Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation quelle que soit leur échéance estimée. Elles sont comptabilisées conformément à la norme IAS 37. Elles comprennent également la part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation.

Ces provisions sont comptabilisées pour leur montant actualisé. Le coût d'actualisation des provisions est enregistré en "autres produits et charges financiers".

Les obligations contractuelles de maintien en état des ouvrages concédés donnent lieu à la constatation de provisions. Elles sont principalement constituées pour couvrir les dépenses de grosses réparations des chaussées (tapis de surface, restructuration des voies lentes...), des ouvrages d'art et des ouvrages hydrauliques. Elles sont calculées sur la base d'un programme pluriannuel de dépenses révisé chaque année. Ces dépenses sont réévaluées sur la base d'indices appropriés (principalement des indices TP01 et TP09). Par ailleurs, des provisions sont également constituées dès lors que des pathologies avérées sont constatées sur des ouvrages identifiés.

Les provisions pour litiges liés à l'activité concernent, pour l'essentiel, des litiges avec des clients, sous-traitants ou fournisseurs.

Les provisions pour restructuration intègrent le coût des plans et mesures engagés, dès lors que ces derniers ont fait l'objet d'une annonce avant la date de clôture de l'exercice.

Les provisions pour autres risques courants sont principalement constituées de provisions pour autres risques rattachés à l'exploitation.

Au cours des exercices 2019 et 2018, les provisions courantes figurant au passif du bilan ont évolué comme suit:

(en millions d'euros)	Ouverture	Dotations	Utilisations	Autres reprises non utilisées	Variation de périmètre et divers	Variation de la part à moins d'un an	Clôture
01/01/2018	397,5	82,3	(56,2)	(13,6)	(0,1)	0,0	409,9
Obligation de maintien en état des ouvrages concédés	378,5	70,3	(48,8)	(6,8)	24,9		418,1
Autres risques courants	30,8	5,7	(2,7)	(1,6)			32,2
Reclassement part à moins d'un an	0,6					0,1	0,7
31/12/2018	409,9	76,0	(51,5)	(8,4)	24,9	0,1	451,0
Obligation de maintien en état des ouvrages concédés	418,1	98,7	(54,2)	(9,2)			453,4
Autres risques courants	32,2	11,2	(4,0)	(20,0)			19,4
Reclassement part à moins d'un an	0,7				•••••	0,4	1,1
31/12/2019	451,0	109,9	(58,2)	(29,2)	0,0	0,4	473,9

Les provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés concernent ASF pour 369,0 millions d'euros au 31 décembre 2019 (343,2 millions d'euros au 31 décembre 2018) et Escota pour 84,4 millions d'euros au 31 décembre 2019 (74,9 millions d'euros au 31 décembre 2018).

Provisions non courantes 12.

Principes comptables

Les provisions non courantes sont comptabilisées lorsqu'à la clôture de l'exercice, il existe une obligation actuelle, juridique ou implicite, du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, lorsqu'il est probable que l'extinction de cette obligation se traduira pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et lorsque le montant de cette obligation peut être estimé de façon fiable. Elles sont évaluées sur la base de leur montant actualisé correspondant à la meilleure estimation de la consommation de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation.

La part à moins d'un an des autres avantages du personnel figure en "autres passifs courants hors exploitation". La part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation est présentée en "provisions courantes".

Au cours des exercices 2019 et 2018, les provisions non courantes figurant au bilan (hors avantages du personnel) ont évolué comme suit:

(en millions d'euros)	Ouverture	Dotations	Utilisations	Autres reprises non utilisées	Variation de périmètre et divers	Variation de la part à moins d'un an	Clôture
01/01/2018	0,4	0,5	(0,1)	(0,4)	0,1	0,0	0,5
Autres risques	1,1	25,2		(0,2)	(24,9)		1,2
Reclassement part à moins d'un an	(0,6)					(0,1)	(0,7)
31/12/2018	0,5	25,2	0,0	(0,2)	(24,9)	(0,1)	0,5
Autres risques	1,2	0,4		(0,2)			1,4
Reclassement part à moins d'un an	(0,7)					(0,3)	(1,0)
31/12/2019	0,5	0,4	0,0	(0,2)	0,0	(0,3)	0,4

Les provisions pour autres risques, non directement liées au cycle d'exploitation, comprennent des provisions au titre des litiges et arbitrages, dont certains sont décrits en note L. " Note sur les litiges". Elles s'élèvent à 1,4 million d'euros au 31 décembre 2019 (1,2 million d'euros au 31 décembre 2018), dont 1,0 million d'euros pour la part à moins d'un an (0,7 million au 31 décembre 2018).

13. Dettes relatives aux contrats de location

Principes comptables

À la date de début contrat, la dette est évaluée sur la base de la valeur actualisée des paiements restant dus au bailleur, c'est-à-dire:

- les paiements de montants fixes, sous déduction des sommes recues du bailleur en vue d'encourager la conclusion du contrat;
- les paiements variables qui dépendent d'un indice ou d'un taux, étant précisé que les paiements futurs sont pris en considération sur la base du niveau de l'indice ou du taux à la date de commencement du contrat;
- les paiements à effectuer par le preneur en vertu d'une garantie de valeur résiduelle;
- le prix d'exercice d'une option d'achat si le preneur est raisonnablement certain d'exercer cette option;
- les pénalités à verser en cas d'exercice d'une option de résiliation de contrat, si la durée du contrat a été déterminée en faisant l'hypothèse que le preneur l'exercerait.

La dette peut être ré-évaluée dans les situations suivantes: révision de la durée de location; modification liée à l'évaluation du caractère raisonnablement certain (ou non) de l'exercice d'une option; réestimation relative aux garanties de valeur résiduelle; révision des taux ou indices sur lesquels sont basés les loyers lorsque l'ajustement des loyers a lieu.

La mise en application de la norme IFRS 16 "Contrats de location" a conduit le Groupe à comptabiliser au 1er janvier 2019, une dette au titre des contrats de location à la date de transition à hauteur de 8,8 millions d'euros.

Au 31 décembre 2019, les dettes relatives aux contrats de location s'élèvent à 8,5 millions d'euros, dont 4,7 millions d'euros au titre de la part à plus d'un an et 3,8 millions d'euros au titre de la part à moins d'un an.

La variation nette enregistrée au titre de la période écoulée, soit une diminution de 0,3 million d'euros se décompose comme suit :

- nouvelles dettes de location contractualisées depuis le 1^{er} janvier 2019: 3,8 millions d'euros;
- remboursement des dettes de location sur la période : 4,1 millions d'euros.

Échéancier de la dette de location non courante

(en millions d'euros)	Dette de location non courante	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans
Dette de location liée aux actifs immobiliers	1,0	0,3	0,4	0,3
Dette de location liée aux actifs mobiliers	3,7	1,8	1,3	0,6
Total	4,7	2,1	1,7	0,9

Données relatives aux participations du Groupe

Participations dans les sociétés mises en équivalence: entreprises associées 14.

Principes comptables

Les participations mises en équivalence sont initialement enregistrées au coût d'acquisition, comprenant le cas échéant le goodwill dégagé et les frais d'acquisition. Leur valeur comptable est, par la suite, augmentée ou diminuée pour prendre en compte la part du Groupe dans les bénéfices ou les pertes, réalisés après la date d'acquisition. Lorsque les pertes sont supérieures à la valeur de l'investissement net du Groupe dans une société mise en équivalence, ces pertes ne sont pas reconnues, à moins que le Groupe n'ait contracté un engagement de recapitalisation ou de mise de fonds vis-à-vis de cette société. Les quotes-parts des situations nettes négatives des sociétés mises en équivalence correspondant aux variations à la baisse des justes valeurs des instruments financiers de couverture peuvent ainsi être présentées en provision pour risques financiers.

S'il existe un indice de perte de valeur, la valeur recouvrable est testée selon des modalités similaires à celles décrites en note F.9.3. "Perte de valeur des immobilisations corporelles et incorporelles ". Les pertes de valeur résultant de ces tests de dépréciation sont comptabilisées en diminution de la valeur comptable des participations correspondantes.

Afin de présenter au mieux la performance opérationnelle du Groupe, le résultat des sociétés mises en équivalence est classé sur une ligne spécifique, entre le résultat opérationnel sur activité et le résultat opérationnel courant.

14.1. Variations de la période

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Valeur des titres en début d'exercice	14,2	13,6
Part du Groupe dans les résultats de la période	0,1	0,6
Valeur des titres en fin d'exercice	14,3	14,2

14.2. Informations financières agrégées

Les participations dans les sociétés mises en équivalence au 31 décembre 2019 concernent la société Axxès.

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
% de détention	42,9%	42,9%
Compte de résultat		
Chiffre d'affaires	391,5	418,8
Résultat net	0,1	0,7

Conformément aux dispositions de la norme IAS 28, le Groupe limite la comptabilisation de sa quote-part de pertes dans ses entreprises associées à hauteur des engagements pris. Au 31 décembre 2019 comme au 31 décembre 2018, aucune perte non reconnue au titre des entreprises associées n'existe.

14.3. Transactions des filiales contrôlées avec les entreprises associées

Les états financiers incluent certaines transactions commerciales entre les filiales contrôlées et des entreprises associées. Les principales transactions se présentent comme suit:

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Chiffre d'affaires	315,5	329,4
Produits des activités annexes	0,4	1,4
Créances clients	46,6	44,4
Achats	1,6	1,7
Dettes fournisseurs	0,3	0,4

15. **Autres actifs financiers non courants**

Principes comptables

Aux dates de clôture, les titres de participation non consolidés sont évalués à leur juste valeur par résultat ou par capitaux propres selon le choix opéré lors de la comptabilisation initiale. Pour les actions de sociétés cotées, cette juste valeur est déterminée sur la base du cours de Bourse à la date de clôture considérée. Pour les titres non cotés, si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont maintenus au bilan à leur juste valeur initiale, dont la meilleure estimation est le coût d'acquisition majoré des frais de transaction, ajusté d'éventuels gains ou pertes de valeur déterminés par une analyse de la variation de quote-part des capitaux propres. À chaque nouvelle acquisition de titres de capitaux propres, une analyse de l'intention de gestion du Groupe sera conduite afin de déterminer s'ils seront évalués à la juste valeur par résultat ou par capitaux propres.

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Titres de participation cotés	3,3	2,9
Instruments de capitaux propres	3,3	2,9
Actifs financiers évalués au coût amorti	15,0	13,1
Autres actifs financiers non courants	18,3	16,0

La composition des instruments de capitaux propres est la suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Société Marseillaise du Tunnel Prado Carénage	3,3	2,9
Actifs financiers disponibles à la vente nets	3,3	2,9

Au cours de la période, l'évolution des instruments de capitaux propres s'analyse comme suit :

Fin de la période	3,3	2,9
Variations de juste valeur comptabilisées en capitaux propres	0,4	(0,8)
Début de la période	2,9	3,7
(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018

Capitaux propres Η.

16. Informations relatives aux capitaux propres

16.1. Capital social

Le nombre d'actions de la société est de 230 978 001 depuis 2002. La société n'a pas d'actions propres ni d'instrument susceptible de donner droit à des actions.

16.2. Opérations constatées directement en capitaux propres

			31/12/2019			31/12/2018		
(en millions d'euros)		Part du Groupe	Minoritaires	Total	Part du Groupe	Minoritaires	Total	
Coûts de couverture								
Réserve à l'ouverture (*)		0,7	0,0	0,7	(3,0)	0,0	(3,0)	
Réserve brute avant effet d'impôt à la clôture	1	(0,7)	0,0	(0,7)	0,7	0,0	0,7	
Couverture de flux de trésorerie et d'investissement net								
Réserve à l'ouverture (*)		(56,9)	0,0	(56,9)	(103,6)	0,0	(103,6)	
Autres variations de juste valeur de la période		2,5		2,5	2,4		2,4	
Éléments de juste valeur constatés en résultat		25,6		25,6	44,3		44,3	
Réserve brute avant effet d'impôt à la clôture	II	(28,7)	0,0	(28,7)	(56,9)	0,0	(56,9)	
Réserve brute totale avant effet d'impôt à la clôture (éléments pouvant être reclassés en résultat)	1+11	(29,4)	0,0	(29,4)	(56,2)	0,0	(56,2)	
Effet impôt associé		8,8		8,8	17,1		17,1	
Réserve nette d'impôt (éléments pouvant être reclassés en résultat)	III	(20,6)	0,0	(20,6)	(39,1)	0,0	(39,1)	
Instruments de capitaux propres (*)		••••	•					
Réserve à l'ouverture		(0,1)	0,0	(0,1)	0,4	0,0	0,4	
Réserve nette d'impôt à la clôture	IV	(0,0)	0,0	(0,0)	(0,1)	0,0	(0,1)	
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite		•	•			•••••••••••••••••••••••••••••••••••••••		
Réserve à l'ouverture		(22,5)	0,0	(22,5)	(21,4)	0,0	(21,4)	
Gains et pertes actuariels reconnus sur la période		(15,6)		(15,6)	(1,4)		(1,4)	
Effet impôt associé		4,1		4,1	0,3		0,3	
Réserve nette d'impôt à la clôture	V	(34,0)	0,0	(34,0)	(22,5)	0,0	(22,5)	
Réserve nette d'impôt à la clôture (éléments ne pouvant être reclassés en résultat)	IV+V	(34,0)	0,0	(34,0)	(22,6)	0,0	(22,6)	
Total des opérations enregistrées directement en capitaux propres	III+IV+V	(54,6)	0,0	(54,6)	(61,7)	0,0	(61,7)	

[🖰] Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à la première application au 1" janvier 2018 d'IFRS 9 "Instruments financiers".

Le montant inscrit en capitaux propres au titre de la couverture de flux de trésorerie concerne principalement les opérations relatives à la couverture du risque de taux, décrites en note l.20.1.2. "Description des opérations de couverture".

16.3. Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires existants au 31 décembre 2019 concernent exclusivement ceux de la société Escota.

17. Dividendes

Les dividendes versés par ASFSA au titre des exercices 2019 et 2018 s'analysent de la façon suivante:

	2019	2018
Acompte sur dividende		
Montant (en millions d'euros)	438,9	385,8
Par action (en euros)	1,90	1,67
Solde du dividende distribué		
Montant (en millions d'euros)		734,5
Par action (en euros)		3,18
Dividende net global attribué à chaque action		
Montant (en millions d'euros) I + II	438,9	1 120,3
Par action (en euros)	1,90	4,85

ASF SA a versé en numéraire un montant de 734,5 millions d'euros correspondant au solde du dividende payé le 28 mars 2019. Par ailleurs, la société a procédé au versement d'un acompte sur dividendes 2019 d'un montant de 438,9 millions d'euros le 31 août 2019.

Le dividende global qui sera distribué au titre de l'exercice 2019 sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 20 mars 2020 (voir note M.26. "Affectation du résultat 2019").

Financement et gestion des risques financiers

Données relatives à l'endettement financier net 18.

Principes comptables

Les emprunts obligataires, autres emprunts et dettes financières sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ce taux est déterminé après prise en compte des primes de remboursement et des frais d'émission. Selon cette méthode, la charge d'intérêt est évaluée de manière actuarielle et est présentée dans la rubrique "coût de l'endettement financier brut". Lorsque le taux pratiqué est sensiblement inférieur au taux du marché, dans le cas notamment de financement de projet consenti par des organismes publics, l'avantage économique qui en résulte est considéré, selon IAS 20, comme une subvention publique portée en diminution de la dette et des investissements concernés.

Certains contrats de financement prévoient l'existence d'options de remboursement anticipé, pour des montants systématiquement proches du coût amorti des passifs financiers qu'ils conduisent à reconnaître. En conséquence, le Groupe ne comptabilise pas d'instrument financier dérivé séparément de ces contrats hôtes.

La part à moins d'un an des dettes financières est classée en "dettes financières courantes".

Au 31 décembre 2019, l'endettement financier net, tel que défini par le Groupe, ressort à 9,3 milliards d'euros, en diminution de 590,9 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2018 (9,9 milliards d'euros). Il se décompose de la manière suivante :

		31/12/2019			31/12/2018			
Catégories comptables	(en millions d'euros)	Non courant	Courant ⁽¹⁾	Total	Non courant	Courant ⁽¹⁾	Total	
Passifs financiers	Emprunts obligataires	(9 102,4)	(813,7)	(9916,1)	(8 613,0)	(1414,6)	(10 027,6)	
évalués au coût amorti	Autres emprunts bancaires et autres dettes financières	(523,3)	(55,5)	(578,8)	(612,0)	(62,9)	(674,9)	
	Dettes financières long terme (2)	(9625,7)	(869,2)	(10 494,9)	(9 225,0)	(1477,5)	(10 702,5)	
	I – Dettes financières brutes	(9625,7)	(869,2)	(10 494,9)	(9225,0)	(1477,5)	(10 702,5)	
	dont: Incidence des couvertures de juste valeur	(495,1)	(6,3)	(501,4)	(354,9)	(26,6)	(381,5)	
Actifs financiers	Équivalents de trésorerie		615,6	615,6		343,8	343,8	
évalués à la juste valeur par résultat	Disponibilités		9,2	9,2		10,6	10,6	
	II – Actifs financiers	0,0	624,8	624,8	0,0	354,4	354,4	
Dérivés	Instruments dérivés passifs	(88,4)	(17,8)	(106,2)	(71,0)	(8,2)	(79,2)	
	Instruments dérivés actifs	547,7	88,7	636,4	367,3	129,2	496,5	
	III – Instruments dérivés	459,3	70,9	530,2	296,3	121,0	417,3	
	Endettement financier net I+II+III	(9166,4)	(173,5)	(9339,9)	(8 928,7)	(1002,1)	(9 930,8)	

⁽¹⁾ Part courante incluant les intérêts courus non échus.

Évolution de l'endettement financier net

		Flux de trésorerie	_	Variations "non cash"					
(en millions d'euros)	Ouverture		Réf.	Effets de change	Variations des justes valeurs	Autres variations	Total " non cash"	Réf.	Clôture
Emprunts obligataires	(8 613,0)	(986,4)	(3)	(3,8)	(140,2)	641,0	497,0	(4)	(9 102,4)
Autres emprunts et dettes financières	(612,0)		(3)	(7,5)		96,2	88,7	(4)	(523,3)
Dettes financières courantes	(1477,5)	1275,8			20,3	(687,8)	(667,5)		(869,2)
dont part à moins d'un an des dettes long terme	(1477,5)	1 275,8	(3)		20,3	(687,8)	(667,5)	(4)	(869,2)
Disponibilités et équivalents de trésorerie	354,4	270,4	(1)					(1)	624,8
Instruments dérivés nets et autres	417,3	(0,1)		11,3	116,6	(14,9)	113,0		530,2
dont juste valeur des instruments dérivés et autres	322,5	(0,1)	(2)	11,3	116,6	0,1	128,0	(4)	450,4
dont ICNE sur instruments dérivés	94,8		(4)			(15,0)	(15,0)	(4)	79,8
Endettement financier net	(9930,8)	559,7	(5)	0,0	(3,3)	34,5	31,2	(5)	(9339,9)

Les "autres variations" incluent le reclassement de la part non courante des dettes financières à long terme en part courante.

⁽²⁾ Y compris la part à moins d'un an.

Le tableau ci-dessous permet de réconcilier les variations de l'endettement financier net avec le tableau des flux de trésorerie.

Réconciliation de l'endettement financier net avec les flux de financement du TFT

(en millions d'euros)	Réf.	31/12/2019
Variation de la trésorerie nette	(1)	270,4
Variation des actifs de gestion de trésorerie et autres	(2)	(0,1)
(Émission) remboursement d'emprunts	(3)	289,4
Autres variations	(4)	31,2
Variation de l'endettement financier net	(5)	590,9

18.1. Détail des dettes financières à long terme

Les dettes financières à long terme s'élèvent à 10,5 milliards d'euros au 31 décembre 2019 en baisse de 207,6 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2018 (10,7 milliards d'euros).

Au cours de l'année 2019, ASF a mis en place le financement suivant :

• le 21 février 2019, une émission obligataire dans le cadre de son programme EMTN (Euro Medium Term Note) de 1 milliard d'euros à échéance février 2031 assortie d'un coupon de 1,375 %;

Par ailleurs, l'emprunt Castor obligataire a fait l'objet de nouvelles émissions en février, mai, juin, octobre, novembre et décembre 2019 pour 3,1 millions d'euros.

Parallèlement, les principaux remboursements de dettes intervenus au cours de l'année 2019 concernent :

- deux emprunts obligataires pour un montant de 200,0 millions d'euros en février et 969,6 millions d'euros en mars;
- des emprunts BEI pour 105,0 millions d'euros;
- du remboursement anticipé de l'emprunt Castor obligataire pour 1,1 million d'euros.

Le détail des principales dettes financières au 31 décembre 2019 est présenté dans le tableau ci-dessous :

		31/12/2018						
(en millions d'euros)	Devise	Taux d'intérêt contractuel	Échéances	Capital restant dû	Valeur au bilan	dont ICNE (intérêts courus non échus)	Capital restant dû	Valeur au bilan
Emprunts obligataires I				9 306,6	9916,1	161,7	9 494,9	10027,6
dont:								
ASF Émission obligataire 2009 et assimilation avril 2009	EUR	7,4%	mars 2019				969,6	1027,9
ASF Émission obligataire 2010 et assimilation août 2010	EUR	4,1%	avril 2020	650,0	675,7	19,3	650,0	697,3
ASF Émission obligataire 2007	EUR	5,6 %	juillet 2022	1575,0	1720,0	43,8	1575,0	1752,2
ASF Émission obligataire 2013	EUR	2,9 %	janvier 2023	700,0	758,7	19,2	700,0	762,6
ASF Émission obligataire 2014	EUR	2,95 %	janvier 2024	600,0	614,2	16,9	600,0	613,5
ASF Émission obligataire 2016	EUR	1,0 %	mai 2026	500,0	517,3	3,2	500,0	498,1
ASF Émission obligataire 2017	EUR	1,125 %	avril 2026	500,0	502,0	3,9	500,0	501,7
ASF Émission obligataire 2017	EUR	1,25 %	janvier 2027	1000,0	1004,2	11,9	1000,0	1003,1
ASF Émission obligataire 2018	EUR	1,375 %	janvier 2030	1000,0	1089,6	13,0	1000,0	1016,4
ASF Émission obligataire 2018	EUR	1,375 %	juin 2028	700,0	746,3	4,9	700,0	705,7
ASF Émission obligataire 2019	EUR	1,375 %	février 2031	1000,0	1053,9	11,8		
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières I	l			588,0	578,8	0,5	690,6	674,9
Emprunts BEI	EUR			588,0	578,8	0,5	690,6	674,9
Lignes de crédit	EUR			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
dont:								
ASF Ligne de crédit VINCI ^(*)	EUR	Euribor	novembre 2023					
Dettes financières à long terme I+II				9 894,6	10 494,9	162,2	10185,5	10702,5

^(*) Ligne de crédit interne avec VINCI (voir note I.19.2. "Lignes de crédit revolver").

18.2. Analyse de l'échéancier de l'endettement financier net

L'échéancier des dettes du Groupe, en valeur de remboursement, et des flux d'intérêts associés, évalués sur la base des taux d'intérêt au 31 décembre 2019, s'analyse comme suit :

		31/12/2019								
(en millions d'euros)	Valeur au bilan	Flux de capital et d'intérêts ^(*)	<1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5 ans	> 5 ans				
Emprunts obligataires	(9916,1)	(10 611,3)	(899,3)	(222,4)	(3 716,6)	(5 773,0)				
Capital	(9916,1)	(9 306,6)	(650,0)		(3 252,5)	(5 404,1)				
Flux d'intérêts		(1 304,7)	(249,3)	(222,4)	(464,1)	(368,9)				
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières	(578,8)	(601,0)	(57,2)	(57,0)	(170,1)	(316,7)				
Capital	(578,8)	(588,0)	(55,3)	(55,2)	(165,8)	(311,7)				
Flux d'intérêts		(13,0)	(1,9)	(1,8)	(4,3)	(5,0)				
Dettes financières à long terme	(10 494,9)	(11 212,3)	(956,5)	(279,4)	(3 886,7)	(6 089,7)				
Dettes financières I	(10 494,9)	(11 212,3)	(956,5)	(279,4)	(3 886,7)	(6 089,7)				
Équivalents de trésorerie	615,6	615,6	615,6							
Disponibilités	9,2	9,2	9,2							
Actifs financiers II	624,8	624,8	624,8	0,0	0,0	0,0				
Instruments dérivés passifs	(106,2)	(99,3)	(24,7)	(12,3)	(33,1)	(29,2)				
Instruments dérivés actifs	636,4	843,2	148,9	127,2	281,5	285,6				
Instruments financiers dérivés III	530,2	743,9	124,2	114,9	248,4	256,4				
Endettement financier net I+II+III	(9 339,9)	(9 843,6)	(207,5)	(164,5)	(3 638,3)	(5 833,3)				

^(*) Pour les instruments financiers dérivés, les montants correspondent uniquement aux flux d'intérêts.

Au 31 décembre 2019, la maturité moyenne de la dette financière long terme du Groupe est de 6,1 ans (5,8 ans au 31 décembre 2018).

18.3. Notations de crédit et covenants financiers

Notations de crédit

Au 31 décembre 2019, le Groupe dispose des notations de crédit suivantes :

	Notation							
Agence	Long terme	Perspective	Court terme					
Standard & Poor's	A-	Positive	A2					
Moody's	A3	Stable	P1					

Covenants financiers

Certains contrats de financement comportent des clauses de remboursement anticipé en cas de non-respect de ratios financiers; ces derniers sont respectés au 31 décembre 2019.

19. Informations relatives à la trésorerie nette gérée et aux ressources disponibles

Principes comptables

La trésorerie et les équivalents de trésorerie intègrent les comptes courants bancaires, des placements à court terme liquides et soumis à un risque négligeable de variation de valeur. Les équivalents de trésorerie comprennent des OPCVM monétaires et des certificats de dépôts dont la maturité n'excède pas trois mois à l'origine. Les découverts bancaires sont exclus des disponibilités et sont présentés en dettes financières courantes. Les variations de juste valeur de ces instruments sont comptabilisées en résultat.

Les actifs financiers de gestion de trésorerie comprennent des titres monétaires et obligataires et des parts d'OPCVM placés avec un horizon de gestion à court terme, ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS7. Ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur. Les variations de valeur sont comptabilisées en résultat. Les achats et ventes d'actifs financiers de gestion de trésorerie sont comptabilisés à la date de transaction.

Au 31 décembre 2019, le Groupe dispose d'un montant de 3,1 milliards d'euros de ressources disponibles, dont 624,8 millions d'euros de trésorerie nette gérée et 2,5 milliards d'euros constitués d'une ligne de crédit à moyen terme confirmée disponible à échéance novembre 2023.

19.1. Analyse de la trésorerie nette gérée

La trésorerie nette gérée s'analyse comme suit :

Trésorerie nette gérée	624,8	354,4
Disponibilités	9,2	10,6
Compte courant de trésorerie	615,6	343,8
Équivalents de trésorerie	615,6	343,8
(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018

Les supports d'investissements utilisés par le Groupe sont des OPCVM monétaires, des comptes rémunérés, des dépôts à terme ou des titres de créances négociables (certificats de dépôts bancaires ayant généralement une maturité inférieure à trois mois). Ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur.

La trésorerie nette est gérée avec une prise de risque faible sur le capital. Les performances et les risques associés aux placements de la trésorerie nette sont suivis régulièrement au travers d'un reporting détaillant le rendement des différents actifs sur la base de leur juste valeur et contrôlant le niveau de risque associé.

19.2. Lignes de crédit revolver

ASF dispose d'une ligne de crédit revolver interne avec VINCI pour un montant de 2,5 milliards d'euros dont l'échéance est à novembre 2023. À la clôture de l'exercice, cette ligne de crédit n'est pas utilisée.

20. Informations relatives à la gestion des risques financiers

Principes comptables

Pour couvrir son exposition aux risques de marché (taux et change essentiellement), le Groupe utilise des produits dérivés. La plupart des dérivés de taux et de change utilisés sont qualifiés d'instrument de couverture. La comptabilité de couverture est applicable si les conditions prévues par la norme IFRS 9 sont remplies :

- la relation de couverture doit être clairement désignée et documentée à la date de la mise en place de l'instrument de couverture;
- le lien économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture doit être documenté, ainsi que les potentielles sources d'inefficacité;
- l'inefficacité rétrospective doit être mesurée à chaque arrêté.

Les variations de juste valeur d'une période à l'autre sont comptabilisées de manière différente selon la qualification comptable de

- couverture de juste valeur d'un actif ou d'un passif ou d'un engagement ferme non comptabilisé;
- couverture de flux de trésorerie.

Le Groupe applique les dispositions permises ou requises par IFRS 9, pour le traitement des coûts de couverture de tous les instruments qualifiés comptablement.

Une couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition au risque de variation de juste valeur d'un actif financier, d'un passif financier ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture sont enregistrées dans le compte de résultat de la période. De manière symétrique, la variation de valeur de l'élément couvert l'est également (et ajuste la valeur de l'élément couvert). Ces deux réévaluations se compensent dans les mêmes rubriques du compte de résultat, au montant près de la "part inefficace" de la couverture.

Une couverture de flux de trésorerie permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants ou à une transaction prévue hautement probable.

Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture sont comptabilisées en autres éléments du résultat global (OCI) pour la part efficace " et en compte de résultat de la période pour la " part inefficace". Les gains ou pertes accumulés en capitaux propres (OCI) sont reclassés en résultat dans la même rubrique que l'élément couvert - à savoir le résultat opérationnel pour les couvertures de flux d'exploitation et le coût de l'endettement financier net pour les autres - au moment où le flux de trésorerie couvert se réalise. Lorsque l'inefficacité de la relation de couverture conduit à sa déqualification, les gains ou pertes accumulés au titre de l'instrument de couverture sont maintenus en capitaux propres (OCI) et reclassés au compte de résultat au même rythme que la survenance des flux couverts, les variations ultérieures de juste valeur sont enregistrées directement en compte de résultat. Dans le cas où le flux futur n'est plus attendu, les gains et pertes antérieurement comptabilisés en capitaux propres (OCI) sont enregistrés au compte de résultat. Les instruments financiers dérivés non qualifiés d'instruments de couverture sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur, les variations de juste valeur étant enregistrées en compte de résultat.

Les Cross Currency Swaps sont, soit considérés comme des instruments de taux lorsqu'ils sont qualifiés comptablement de couverture de juste valeur ou de flux futurs, soit ils sont considérés comme des instruments de change pour les autres cas.

Règle de gestion

Le groupe ASF a mis en place un cadre de gestion et de contrôle des risques financiers auxquels il est exposé, et notamment du risque de taux d'intérêt.

La gestion et la limitation de ces risques financiers chez ASF sont assurées par la Direction Financière du Groupe conformément aux politiques de gestion validées par les organes de direction et dans le cadre des règles définies dans les lignes directrices de Trésorerie et Financement du groupe VINCI. En application de ces règles, la responsabilité du recensement, de l'évaluation et de la couverture des

risques financiers appartient au Comité de trésorerie qui se réunit régulièrement afin d'analyser les principales expositions et de décider des stratégies de gestion.

Afin de gérer ses expositions aux risques de marchés, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés. Ceux-ci sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur.

À la date d'arrêté, la juste valeur des produits dérivés se répartit de la façon suivante :

		_		1/12/2019	31/12/2018			
(en millions d'euros)	Poste du bilan	Note	Actif	Passif	Juste valeur ^(*)	Actif	Passif	Juste valeur (*)
Dérivés liés à l'endettement financier net								
Dérivés de taux: couverture de juste valeur		I.20.1.2.	641,3	(49,5)	591,8	482,4	(8,8)	473,6
Dérivés de taux: couverture de flux de trésorerie		I.20.1.2.		(13,6)	(13,6)		(21,4)	(21,4)
Dérivés de taux: non qualifiés de couverture		I.20.1.3.				17,2	(2,0)	15,2
Dérivés de taux	Endettement financier net		641,3	(63,1)	578,2	499,6	(32,2)	467,4
Dérivés de change: couverture de juste valeur		1.20.2.		(32,6)	(32,6)		(36,7)	(36,7)
Dérivés de change: couverture de flux de trésorerie		1.20.2.		(10,5)	(10,5)		(10,7)	(10,7)
Dérivés de change	Endettement financier net		0,0	(43,1)	(43,1)	0,0	(47,4)	(47,4)
Autres dérivés	Endettement financier net		(4,9)	0,0	(4,9)	(3,1)	0,4	(2,7)
Total des instruments dérivés			636,4	(106,2)	530,2	496,5	(79,2)	417,3

[🖖] La juste valeur inclut les intérêts courus non échus de + 79,8 millions d'euros au 31 décembre 2019 (+ 94,8 millions d'euros au 31 décembre 2018).

20.1. Gestion du risque de taux d'intérêt

La gestion du risque de taux d'intérêt est assurée au sein du Groupe et s'opère selon deux horizons de gestion : un horizon long terme visant à sécuriser et préserver l'équilibre économique de la concession et un horizon court terme dont l'objectif est de limiter l'impact sur le résultat du coût moyen de la dette en fonction de la situation des marchés financiers.

Sur l'horizon de gestion long terme, l'objectif est de faire évoluer dans le temps la répartition taux fixe-taux variable de la dette en fonction du niveau d'endettement (mesuré par le ratio dette nette rapportée à la Cafice), la part à taux fixe étant d'autant plus importante que le niveau d'endettement est élevé.

Pour couvrir le risque de taux d'intérêt, le Groupe utilise des produits dérivés optionnels ou d'échanges de taux d'intérêts (swaps) dont les dates de départ peuvent être décalées dans le temps. Ces produits dérivés peuvent selon les cas être qualifiés ou non comptablement d'opérations de couverture au sens des normes IFRS. Le Groupe veille à ce que la part inefficace des couvertures ne soit pas significative.

20.1.1. Dette financière à long terme avant et après couverture de taux d'intérêt et sensibilité au risque de taux

Caractéristiques de la dette financière à long terme avant et après couverture de taux d'intérêt

Le tableau ci-dessous présente la répartition au 31 décembre 2019, de la dette à long terme entre la part à taux fixe, la part à taux variable capé ou liée à l'inflation et la part à taux variable avant et après prise en compte des produits dérivés de couverture:

	Répartition taux fixe/taux variable avant couverture										
-		Taux fixe			Inflation			Taux variable		Tota	
(en millions d'euros)	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Taux
ASF	9 539,6	96,4 %	2,60 %		0,0 %	0,00 %	355,0	3,6 %	0,33 %	9 894,6	2,52 %
Total au 31/12/2019	9 539,6	96,4 %	2,60 %	0,0	0,0 %	0,00 %	355,0	3,6 %	0,33 %	9 894,6	2,52 %
Total au 31/12/2018	9 5 2 6 . 1	93.9%	3.26%	200.1	2.0%	5.73%	418.5	4.1 %	0.57%	10144.7	3.20%

-	Répartition taux fixe/taux variable après couverture										
	Taux fixe				Inflation			Taux variable			Total
(en millions d'euros)	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Taux
ASF	5 553,6	56,1%	1,93 %		0,0 %	0,00 %	4 341,0	43,9 %	0,46 %	9 894,6	1,28 %
Total au 31/12/2019	5 5 5 3,6	56,1%	1,93 %	0,0	0,0 %	0,00 %	4 341,0	43,9 %	0,46 %	9 894,6	1,28 %
Total au 31/12/2018	4514,0	44,5%	3,51%	0,0	0,0 %	0,00%	5 630,7	55,5 %	0,67%	10144,7	1,94%

Sensibilité au risque de taux

Le Groupe est soumis au risque de variation des taux d'intérêt sur son résultat compte tenu:

- des flux de trésorerie relatifs à l'endettement financier net à taux variable;
- des instruments financiers à taux fixe, comptabilisés au bilan à la juste valeur par résultat;
- des instruments dérivés non qualifiés de couverture. Ces opérations sont principalement composées d'opérations optionnelles nettes acheteuses dont la perte maximale sur la durée de vie de l'opération n'excède pas la prime payée.

En revanche, la variation de valeur des dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie est comptabilisée directement dans les capitaux propres et n'impacte pas le compte de résultat (pour la part efficace).

L'analyse suivante est effectuée en supposant que le montant des dettes financières et des dérivés au 31 décembre 2019 reste constant sur une année. Une variation de 25 points de base des taux d'intérêt à la date de clôture aurait pour conséquence une hausse ou une diminution des capitaux propres et du résultat (avant impôt) à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, les autres variables sont supposées rester constantes.

(en millions d'euros)									
	Résultat	Capitaux propres							
	+25 bps	- 25 bps	+ 25 bps	- 25 bps					
Dettes à taux variable après couverture comptable	(10,9)	10,9							
Actifs à taux variable après couverture comptable	1,6	(1,6)							
Dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie		-	6,9	(6,9)					
Total	(9,3)	9,3	6,9	(6,9)					

20.1.2. Description des opérations de couverture

Description des opérations de couverture de juste valeur

À la date de clôture, les instruments qualifiés de couverture de juste valeur qui comprennent des *swaps* de taux d'intérêt receveur taux fixe et payeur taux variable, ont les caractéristiques suivantes:

	Swa	Swap de taux d'intérêt receveur taux fixe et payeur taux variable							
(en millions d'euros)	Juste valeur	Notionnel	<1 an	entre 1 et 2ans	entre 2 et 5 ans	>5ans			
Au 31/12/2019	591,8	8188,0	650,0		1807,0	5 731,0			
Au 31/12/2018	473,6	7 463,0	210,7	660,7	1604,1	4 987,5			

Ces opérations couvrent les émissions obligataires à taux fixe d'ASF.

Description des opérations de couverture de flux de trésorerie

Le Groupe est exposé aux variations de taux d'intérêt sur sa dette à taux variable. Pour couvrir ce risque, il peut procéder à la mise en place de swaps prêteurs taux variable et emprunteurs taux fixe qui ont la qualification de "couvertures de flux de trésorerie".

Dans ce cadre, le Groupe applique les modalités permises par l'amendement à IFRS 7 et IFRS 9 "Réforme des taux benchmark", permettant de ne pas tenir compte des effets de la réforme des taux dans l'appréciation du caractère hautement probable des flux d'intérêts couverts. Cela conduit à maintenir la qualification en comptabilité de couverture de flux de trésorerie des swaps de taux.

Ainsi, le Groupe a mis en place des swaps de taux d'intérêt dont l'objectif est de fixer le coût des dettes existantes à taux variables. Les flux contractuels des swaps sont payés de façon symétrique aux flux d'intérêt des emprunts couverts. Le montant différé en capitaux propres est reconnu en résultat sur la période où le flux d'intérêt de la dette impacte le résultat.

Les instruments qualifiés de couverture de flux de trésorerie ont les caractéristiques suivantes :

	31/12/2019								
(en millions d'euros)	Juste valeur	Notionnel	<1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5 ans	>5 ans			
Swaps de taux d'intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe	(13,6)	4700,0	2 200,0	2 500,0					
Total dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie	(13,6)	4700,0	2 200,0	2500,0	0,0	0,0			
dont couvertures de flux de trésorerie certains	(13,6)	4 700,0	2 200,0	2 500,0					
dont couvertures de flux de trésorerie prévisionnels hautement probables (**)									

^(*) Swaps à départ décalé receveur taux variable et payeur taux fixe.

	31/12/2018						
(en millions d'euros)	Juste valeur	Notionnel	<1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5 ans	> 5 ans	
Swaps de taux d'intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe	(21,4)	2 200,0		2 200,0			
Total dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie	(21,4)	2 200,0	0,0	2 200,0	0,0	0,0	
dont couvertures de flux de trésorerie certains	(21,4)	2 2 0 0,0		2 200,0			
dont couvertures de flux de trésorerie prévisionnels hautement probables (*)			-				

^(*) Swaps à départ décalé receveur taux variable et payeur taux fixe.

Le tableau suivant indique les périodes au cours desquelles le Groupe s'attend à ce que les montants inscrits en capitaux propres au 31 décembre 2019 au titre des produits dérivés en vie ou dénoués, qualifiés de couverture de flux de trésorerie, impactent le résultat :

	Situation au 31/12/2019							
	Montant inscrit	Montant repris en compte de résultat			nt			
(en millions d'euros)	en capitaux propres des sociétés contrôlées	< 1 an	>5ans					
Total dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie	(28,7)	(21,3)	(0,6)	(3,6)	(3,2)			
dont couverture de flux de trésorerie certains	(24,7)	(15,7)	(2,2)	(3,6)	(3,2)			
dont couverture de flux de trésorerie hautement probables	(4,0)	(5,6)	1,6					

20.1.3. Description des opérations non qualifiées de couverture

		Swaps de taux d'intérêt								
(en millions d'euros)	Juste valeur	Notionnel	<1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5 ans	> 5 ans				
31/12/2019	0,0									
31/12/2018	15,2	1 000,0	1 000,0							

20.2. Gestion du risque de change

Nature des risques de change auxquels le Groupe est exposé

L'activité du Groupe est essentiellement localisée en France. Les opérations en dehors de la zone euro sont généralement effectuées en devises locales.

Néanmoins, ASF est exposée au risque de change lorsque, de manière ponctuelle, des financements sont réalisés dans des monnaies étrangères. Ce risque est généralement couvert par des swaps de change (cross currency swaps).

La politique de gestion du risque de change d'ASF consiste à couvrir le "risque transactionnel" lié aux flux commerciaux des filiales.

Analyse de l'exposition au risque de change

Les encours de dettes par devise s'analysent comme suit:

	31/12/2	2019	31/12/2	018
(en millions d'euros)	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
Euros	10 113,6	96,4 %	10 321,0	96,4 %
Autres	381,3	3,6 %	381,5	3,6 %
Total des dettes à long terme	10494,9	100,0 %	10 702,5	100,0 %

Au 31 décembre 2019 comme au 31 décembre 2018, ASF a couvert en totalité ses dettes en devise (JPY) et n'est donc pas soumise au risque de change.

Détail des produits dérivés de change liés à l'endettement financier net

Les opérations de dérivés de change réalisées par le Groupe notamment pour la couverture de ses opérations financières s'analysent comme suit:

	31/12/2019								
(en millions d'euros)	Juste valeur	Notionnel	<1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5 ans	> 5 ans			
Swaps de devises (yc Cross Currency Swap)	(32,6)	123,0				123,0			
Couverture de juste valeur	(32,6)	123,0				123,0			
Swaps de devises (yc Cross Currency Swap)	(10,5)	229,6	16,4	16,4	49,2	147,6			
Couverture de flux de trésorerie	(10,5)	229,6	16,4	16,4	49,2	147,6			
Total instruments dérivés de change	(43,1)	352,6	16,4	16,4	49,2	270,6			

		31/12/2018							
(en millions d'euros)	Juste valeur	Notionnel	<1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5 ans	> 5 ans			
Swaps de devises (yc Cross Currency Swap)	(36,7)	143,9				143,9			
Couverture de juste valeur	(36,7)	143,9				143,9			
Swaps de devises (yc Cross Currency Swap)	(10,7)	243,3				243,3			
Couverture de flux de trésorerie	(10,7)	243,3				243,3			
Total instruments dérivés de change	(47,4)	387,2	0,0	0,0	0,0	387,2			

20.3. Gestion du risque de crédit et de contrepartie

Le groupe ASF est exposé à des risques de crédit en cas de défaillance de ses clients, ainsi qu'au risque de contrepartie dans le cadre du placement de ses disponibilités (soldes créditeurs de banque, titres de créances négociables, dépôts à terme et valeurs mobilières de placement essentiellement), de la souscription de produits dérivés, des engagements reçus (cautions et garanties reçues), des autorisations de crédit non utilisées et de créances financières.

Le Groupe a mis en place des procédures pour encadrer et limiter le risque de crédit et le risque de contrepartie.

Concernant le risque sur ses créances clients, le groupe ASF considère que la concentration du risque de crédit lié aux comptes clients est limitée du fait du grand nombre de clients et de leur dispersion géographique en France et à l'international. Aucun client ne représente plus de 10% du chiffre d'affaires d'ASF. L'analyse des créances clients est présentée dans la note F.11.2. "Actifs et passifs courants d'exploitation".

Instruments financiers (placements et produits dérivés)

Les instruments financiers de placement des disponibilités et de produits dérivés sont mis en place avec des établissements financiers répondant aux critères de notation de crédit définis par le Groupe. Par ailleurs, celui-ci a mis en place un système de limites par établissement pour gérer son risque de contrepartie. Des lignes de risque maximal par contrepartie sont définies en fonction de leurs notations de crédit attribuées par les agences de notation. Les limites sont régulièrement suivies et mises à jour sur la base d'un reporting trimestriel au niveau consolidé.

En complément, la Direction Financière du Groupe diffuse aux filiales des instructions fixant des limites par contrepartie autorisée et la liste des OPCVM autorisés.

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers dérivés portés par le Groupe intègre une composante "risque de contrepartie" pour les instruments dérivés actifs et une composante "risque de crédit propre" pour les instruments dérivés passifs. L'évaluation du risque de crédit est déterminée à partir de modèles mathématiques usuels pour des intervenants de marché. Au 31 décembre 2019 comme au 31 décembre 2018, les ajustements comptabilisés au titre du risque de contrepartie et du risque de crédit propre ne sont pas matériels.

Accords de compensation au titre des instruments financiers dérivés

Au 31 décembre 2019 et conformément aux dispositions d'IAS 32, les actifs et les passifs financiers du Groupe (y compris les instruments financiers dérivés) ne sont pas compensés au bilan, sauf dans les cas où le Groupe bénéficie d'accords de compensation. Ces accords prévoient, en cas de défaillance du Groupe ou des établissements financiers avec lesquels il contracte une compensation entre les justes valeurs actives et passives des instruments financiers dérivés présentées dans l'état de situation financière consolidée.

Le tableau ci-après présente l'exposition nette du Groupe résultant de ces accords de compensation:

		31/12/2019		31/12/2018					
(en millions d'euros)	Juste valeur des dérivés reconnus au bilan(*)	Impact des accords de compensation	Total	Juste valeur des dérivés reconnus au bilan (*)	Impact des accords de compensation	Total			
Instruments dérivés actifs	636,4	(36,5)	599,9	496,5	(37,1)	459,4			
Instruments dérivés passifs	(106,2)	36,5	(69,7)	(79,2)	37,1	(42,1)			
Instruments dérivés nets	530,2	0,0	530,2	417,3	0,0	417,3			

^(*) Montants bruts tels que présentés au bilan consolidé du Groupe.

Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers par catégorie comptable Les modalités d'évaluation de la juste valeur des actifs et passifs financiers n'ont pas été modifiées depuis la clôture du 31 décembre 2018. 21.

Le tableau suivant indique la valeur comptable au bilan des actifs et passifs financiers par catégorie comptable définie selon la norme IFRS 9, ainsi que leur juste valeur:

31/12/2019		Catégories comptables (1)						Juste valeur			
(en millions d'euros) Rubriques au bilan et classes d'instruments	Dérivés à la juste valeur par résultat	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	Actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres	Actifs financiers au coût amorti	Passifs financiers au coût amorti	Valeur nette comptable au bilan de la classe	Niveau 1: Cours cotés et disponibilités	Niveau 2 : Modèle interne avec paramètres observables	Niveau 3 : Modèle interne avec des paramètres non observables	Juste valeur de la classe
Instruments de capitaux propres				3,3			3,3	3,3			3,3
Actifs financiers au coût amorti					15,0		15,0		15,0		15,0
I – Actifs financiers non courants (2)	0,0	0,0	0,0	3,3	15,0	0,0	18,3	3,3	15,0	0,0	18,3
II - Instruments dérivés actifs	0,0	636,4					636,4		636,4		636,4
Équivalents de trésorerie			615,6				615,6	615,6 ⁽³⁾			615,6
Disponibilités			9,2				9,2	9,2			9,2
III - Actifs financiers courants	0,0	0,0	624,8	0,0	0,0	0,0	624,8	624,8	0,0	0,0	624,8
Total actif	0,0	636,4	624,8	3,3	15,0	0,0	1 279,5	628,1	651,4	0,0	1 279,5
Emprunts obligataires						(9 916,1)	(9 916,1)	(10 017,2)	(329,5)		(10 346,7)
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières	•	•		• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •		(578,8)	(578,8)		(596,4)	•	(596,4)
IV – Dettes financières à long terme	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	(10 494,9)	(10 494,9)	(10 017,2)	(925,9)	0,0	(10 943,1)
V – Instruments dérivés passifs	0,0	(106,2)					(106,2)		(106,2)		(106,2)
VI – Passifs financiers courants	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total passif	0,0	(106,2)	0,0	0,0	0,0	(10 494,9)	(10 601,1)	(10 017,2)	(1 032,1)	0,0	(11 049,3)
Total	0,0	530,2	624,8	3,3	15,0	(10 494,9)	(9 321,6)	(9 389,1)	(380,7)	0,0	(9 769,8)

⁽¹⁾ Le Groupe ne détient pas d'actif détenu jusqu'à l'échéance.

⁽²⁾ Voir note G.15. "Autres actifs financiers non courants".

⁽³⁾ Principalement composés d'un compte courant de trésorerie.

Le tableau ci-dessous présente la valeur comptable ainsi que la juste valeur des actifs et passifs financiers telles que publiées au 31 décembre 2018 selon les catégories définies par IFRS 9:

31/12/2018	Catégories comptables (1)				Juste valeur						
(en millions d'euros) Rubriques au bilan et classes d'instruments	Dérivés à la juste valeur par résultat	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	Actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres	Actifs financiers au coût amorti	Passifs financiers au coût amorti	Valeur nette comptable au bilan de la classe	Niveau 1: Cours cotés et disponibilités	Niveau 2: Modèle interne avec paramètres observables	Niveau 3: Modèle interne avec des paramètres non observables	Juste valeur de la classe
Instruments de capitaux propres				2,9			2,9	2,9			2,9
Actifs financiers au coût amorti					13,1		13,1		13,1		13,1
I – Actifs financiers non courants (2)	0,0	0,0	0,0	2,9	13,1	0,0	16,0	2,9	13,1	0,0	16,0
II – Instruments dérivés actifs	17,2	479,3					496,5		496,5		496,5
Équivalents de trésorerie			343,8				343,8	343,8 ⁽³⁾			343,8
Disponibilités			10,6				10,6	10,6			10,6
III – Actifs financiers courants	0,0	0,0	354,4	0,0	0,0	0,0	354,4	354,4	0,0	0,0	354,4
Total actif	17,2	479,3	354,4	2,9	13,1	0,0	866,9	357,3	509,6	0,0	866,9
Emprunts obligataires						(10 027,6)	(10 027,6)	(9 721,0)	(529,8)		(10 250,8)
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières	•		•	•		(674,9)	(674,9)	•	(688,0)	•	(688,0)
IV – Dettes financières à long terme	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	(10 702,5)	(10 702,5)	(9 721,0)	(1 217,8)	0,0	(10 938,8)
V – Instruments dérivés passifs	(2,0)	(77,2)					(79,2)		(79,2)		(79,2)
VI – Passifs financiers courants	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total passif	(2,0)	(77,2)	0,0	0,0	0,0	(10 702,5)	(10 781,7)	(9 721,0)	(1 297,0)	0,0	(11 018,0)
Total	15,2	402,1	354,4	2,9	13,1	(10 702,5)	(9 914,8)	(9 363,7)	(787,4)	0,0	(10 151,1)

 ⁽¹⁾ Le Groupe ne détient pas d'actif détenu jusqu'à l'échéance.
 (2) Voir note G.15. "Autres actifs financiers non courants ".
 (3) Principalement composés d'un compte courant de trésorerie.

Avantages du personnel et paiements en actions

22. Provisions pour avantages du personnel

Au 31 décembre 2019, la part à plus d'un an des provisions pour avantages du personnel se décompose comme suit:

(en millions d'euros)	Note	31/12/2019	31/12/2018
Provisions pour engagement de retraite	J.22.1.	115,8	99,6
Avantages à long terme du personnel	J.22.2.	3,2	4,6
Total provisions pour avantages du personnel		119,0	104,2

22.1. Provisions pour engagements de retraite

Principes comptables

Les engagements liés aux régimes de retraite à prestations définies sont provisionnés au passif du bilan consolidé, tant pour le personnel en activité que pour le personnel ayant quitté la société (retraités et personnes disposant de droits différés). Ils sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées sur la base d'évaluations actuarielles effectuées à chaque clôture annuelle. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques du pays ou de la zone monétaire dans lequel le régime est en vigueur. La comptabilisation de chaque régime est effectuée séparément.

Selon les dispositions de la norme IAS 19, pour les régimes à prestations définies financés dans le cadre d'une gestion externe (fonds de pension ou contrats d'assurance), l'excédent ou l'insuffisance de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé(e) à l'actif ou au passif du bilan consolidé. Cette comptabilisation est soumise aux règles de plafonnement de l'actif et aux exigences de financement minimal édictées par IFRIC 14.

La charge comptabilisée en résultat opérationnel au cours de chaque période comprend le coût des services rendus ainsi que les effets de toute modification, réduction ou liquidation de régime. L'impact de désactualisation reconnue sur la dette actuarielle et les produits d'intérêts sur actifs de régime sont comptabilisés en autres charges et produits financiers. Les produits d'intérêts sur actifs de couverture sont calculés en utilisant le taux d'actualisation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies.

Les impacts de réévaluation du passif net liés aux régimes de retraite à prestations définies sont enregistrés en autres éléments du résultat global. Ils comprennent:

- les gains et pertes actuariels sur l'engagement résultant des effets des changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses actuarielles retenues et la réalité constatée);
- la surperformance (sous-performance) des actifs du régime, c'est-à-dire l'écart entre le rendement effectif des actifs du régime et leur rémunération calculée sur la base du taux d'actualisation de la dette actuarielle;
- et la variation de l'effet du plafonnement de l'actif.

Au 31 décembre 2019, les provisions pour engagements de retraite comprennent, d'une part, les provisions au titre d'indemnités de départ à la retraite et, d'autre part, les provisions au titre d'engagements de retraite complémentaire.

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Part à plus d'un an	115,8	99,6
Part à moins d'un an (*)	6,0	4,8
Total provisions pour engagements de retraite	121,8	104,4

[🖰] La part à moins d'un an des provisions pour engagements de retraite est présentée en "autres passifs courants hors exploitation".

Au 31 décembre 2019, les provisions pour engagements de retraite liées aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi s'élèvent à 121,8 millions d'euros (dont 115,8 millions d'euros à plus d'un an) contre 104,4 millions d'euros au 31 décembre 2018 (dont 99,6 millions d'euros à plus d'un an). Elles comprennent, d'une part, les provisions au titre d'indemnités de départ à la retraite et, d'autre part, les provisions au titre d'engagements de retraite complémentaire. La part à moins d'un an de ces provisions (6,0 millions d'euros au 31 décembre 2019 et 4,8 millions d'euros au 31 décembre 2018) est présentée au bilan en "autres passifs courants hors exploitation".

Les engagements de retraite couverts par des provisions inscrites au bilan sont calculés sur la base des hypothèses suivantes:

Hypothèses	31/12/2019	31/12/2018
Taux d'actualisation	0,60 %	1,70 %
Taux d'inflation	1,6 %	1,6 %
Taux de revalorisation des salaires	0,0 % - 2,6 %	0,0 % - 2,6 %
Taux d'évolution des coûts médicaux	0,0 %	0,0 %

Le taux d'actualisation a été déterminé sur la base du rendement des obligations privées de première catégorie (rating AA) dont les maturités correspondent aux flux attendus des régimes.

Les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur au 31 décembre 2019. Pour ceux investis dans l'actif général des compagnies d'assurances, leur valeur comptable au 31 décembre 2019 est retenue.

Sur la base des hypothèses actuarielles mentionnées ci-dessus, les engagements de retraite, le montant de la provision reconnue au bilan et les charges de retraite comptabilisées au cours de l'exercice sont détaillés dans les paragraphes ci-après.

Résultat des évaluations actuarielles de la période

Ventilation par type d'engagement

		31/12/2019			31/12/2018	31/12/2018	
(en millions d'euros)	Indemnités de fin de carrière en France	Pensions, compléments de pensions et autres	Total	Indemnités de fin de carrière en France	Pensions, compléments de pensions et autres	Total	
Dette actuarielle au titre des engagements de retraite	70,0	78,3	148,3	62,1	71,4	133,5	
Juste valeur des actifs de couverture	(23,0)	(3,5)	(26,5)	(25,0)	(4,1)	(29,1)	
Déficit (ou surplus)	47,0	74,8	121,8	37,1	67,3	104,4	
Provision reconnue au passif du bilan	47,0	74,8	121,8	37,1	67,3	104,4	

Au global, la part de l'engagement consacrée aux bénéficiaires retraités s'établit à environ 18,3 % au 31 décembre 2019.

Évolution de la dette actuarielle et des actifs de couverture sur la période

(en millions d'euros)	Exercice 2019	Exercice 2018
Dette actuarielle au titre des engagements de retraite		
À l'ouverture de la période	133,5	133,7
dont engagements couverts par des actifs de couverture	98,7	98,7
Coût des services rendus au cours de la période	4,8	4,8
Coût d'actualisation de la dette actuarielle	2,2	2,3
Coût des services passés (modifications et réductions de régime)	(0,2)	
Gains et pertes actuariels reconnus en autres éléments du résultat global	15,8	1,1
dont impact des changements d'hypothèses démographiques	(0,2)	
dont impact des changements d'hypothèses financières	15,3	0,7
dont gains et pertes d'expérience	0,7	0,4
Prestations versées aux bénéficiaires	(7,8)	(8,4)
À la clôture de la période	148,3	133,5
dont engagements couverts par des actifs de couverture	110,1	98,7
Actifs de couverture		
À l'ouverture de la période	29,1	32,1
Produits d'intérêts sur la période	0,4	0,6
Gains et pertes actuariels reconnus en autres éléments du résultat global (*)	0,2	(0,3)
Prestations versées aux bénéficiaires	(3,9)	(4,8)
Cotisations versées aux fonds par l'employeur	0,7	1,5
À la clôture de la période II	26,5	29,1
Déficit (ou surplus)	121,8	104,4

^(†) Gains et pertes d'expérience correspondant à l'écart observé entre le rendement réel des actifs de couverture et un rendement nominal calculé à partir du taux d'actualisation de la dette actuarielle

Les pertes actuarielles liées au changement des hypothèses financières s'expliquent principalement par la baisse du taux d'actualisation

Le groupe ASF estime à 3,7 millions d'euros les versements prévus en 2020 au titre des engagements de retraite, dont 2,2 millions d'euros de prestations à verser aux salariés retraités ou ayants droit, prestations non couvertes par des actifs de couverture, et 1,5 million d'euros à verser aux organismes en charge de la gestion des fonds.

Les fonds de pension devraient par ailleurs verser 6,0 millions d'euros de prestations aux bénéficiaires retraités ou à leurs ayant droits.

Variation de la provision pour engagements de retraite sur la période

(en millions d'euros) Exercice 2019		Exercice 2018	
Provision pour engagements de retraite reconnue au passif du bilan			
À l'ouverture de la période	104,4	101,6	
Charge totale reconnue au titre des engagements de retraite	6,4	6,5	
Gains et pertes actuariels reconnus en autres éléments du résultat global	15,6	1,4	
Prestations versées aux bénéficiaires par l'employeur	(3,9)	(3,6)	
Cotisations versées aux fonds par l'employeur	(0,7)	(1,5)	
À la clôture de la période	121,8	104,4	

Détail des charges comptabilisées au titre des régimes à prestations définies

(en millions d'euros)	Exercice 2019	Exercice 2018
Coût des services rendus au cours de la période	4,8	4,8
Coût d'actualisation de la dette actuarielle	2,2	2,3
Produits d'intérêts sur actifs de couverture	(0,4)	(0,6)
Coût des services passés (modifications et réductions de régime)	(0,2)	
Total	6,4	6,5

Répartition des actifs de couverture par type de support

La répartition des actifs de couverture par type de support s'établit comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
	Zone Euro	Zone Euro
Répartition des actifs de couverture		
Actions	17,2 %	17,7 %
Obligations	76,4 %	75,0 %
Immobilier	4,4 %	3,9%
Monétaire	1,9 %	3,4 %
Autres	0,1%	0,0 %
Total	100,0 %	100,0 %
Actifs de couverture (en millions d'euros)	26,5	29,1
Actifs de couverture/dette actuarielle au titre des engagements de retraite $(en\%)$	17,9%	21,8%

Au 31 décembre 2019, le montant des actifs de couverture cotés sur un marché actif (niveau 1 de juste valeur tel que défini par IFRS 13) s'établit à 25,3 millions d'euros (28,0 millions d'euros au 31 décembre 2018).

Sensibilités

Pour l'ensemble des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi dont bénéficient les salariés du Groupe (indemnités de fin de carrière et pensions/compléments de pensions), une diminution du taux d'actualisation de 0,5 % entraînerait une hausse du montant de dette actuarielle d'environ 5,1 %.

Pour tous les plans de pensions et de compléments de pensions en vigueur au sein du Groupe, une hausse de 0,5 % du taux d'inflation à long terme augmenterait la valeur de l'engagement de l'ordre de 0,6 %.

22.2. Autres avantages du personnel

Les provisions pour autres avantages au personnel comprennent principalement les médailles du travail et les Accords de Cessation Anticipée d'Activité des Travailleurs Salariés.

Médailles du travail

Les provisions ont été calculées selon les hypothèses actuarielles présentées ci-dessous :

Hypothèses 31/12/2019		31/12/2018
Taux d'actualisation	0,60 %	1,70 %
Taux d'inflation	1,6 %	1,6 %
Taux de revalorisation des salaires	1,6 % - 2,0 %	1,6% - 2,0%

Cette provision s'élève à 4,6 millions d'euros (dont 3,1 millions d'euros à plus d'un an) au 31 décembre 2019 contre 6,1 millions d'euros au 31 décembre 2018 (dont 4,4 millions d'euros à plus d'un an). La part à moins d'un an est présentée au bilan en autres passifs courants hors exploitation.

Accords de Cessation Anticipée d'Activité des Travailleurs Salariés (CATS)

Les provisions ont été calculées selon les hypothèses actuarielles présentées ci-dessous:

Hypothèses	31/12/2019	31/12/2018
Taux d'actualisation	- 0,30 %	- 0,10 %
Progression du plafond de la sécurité sociale	2,5 %	2,5 %
Revalorisation des salaires pendant la préretraite	1,0 %	1,0 %
Revalorisation des cotisations mutuelle et prévoyance	0,0 % - 2,0 %	0,0 % - 2,0 %

Cette provision s'élève à 0,2 million d'euros (dont 0,1 million d'euros à plus d'un an) au 31 décembre 2019 contre 0,3 million d'euros (dont 0,2 million d'euros à plus d'un an) au 31 décembre 2018. Elle est nette du montant des actifs financiers évalués à la juste valeur pour un montant proche de zéro au 31 décembre 2019 (0,1 million d'euros au 31 décembre 2018).

23. Paiements en actions

Principes comptables

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des plans de souscription d'actions, des plans d'épargne Groupe et des plans d'attribution d'actions de performance sont définies par la norme IFRS 2 "Paiements fondés sur des actions". L'attribution de stockoptions, d'actions de performance et les offres de souscription aux plans d'épargne Groupe représentent un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constituent à ce titre un complément de rémunération supporté par le Groupe.

S'agissant d'opérations ne donnant pas lieu à des transactions monétaires, les avantages ainsi accordés sont comptabilisés en charges sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Ils sont évalués par un actuaire externe sur la base de la juste valeur, à la date d'attribution, des instruments de capitaux propres attribués.

Les avantages au titre des options de souscription d'actions, des attributions d'actions de performance et des plans d'épargne Groupe sont octroyés sur décision du Conseil d'administration de VINCI SA après approbation en assemblée générale. Leur évaluation n'était pas directement liée à l'activité opérationnelle, il a été jugé approprié de ne pas inclure la charge correspondante dans le résultat opérationnel sur activité (ROPA) qui constitue l'indicateur de mesure de la performance des sociétés et de la présenter sur une ligne séparée "Paiements en actions (IFRS 2)" du résultat opérationnel courant.

Avantages en actions consentis par VINCI aux salariés du groupe ASF

Depuis l'acquisition du groupe ASF par VINCI au mois de mars 2006, les salariés d'ASF et d'Escota bénéficient du plan d'épargne Groupe octroyé par la société mère VINCI et certains salariés d'options de souscription d'actions, et/ou de plans d'actions de performance et/ou de plans d'incitation à long terme.

23.1. Actions de performance

Des actions de performance ont été attribuées à certains salariés et aux cadres dirigeants du Groupe. Ces plans correspondants prévoient que l'acquisition définitive de ces actions est subordonnée à la réalisation de critères financiers. Le nombre d'actions de performance auquel la juste valeur est appliquée pour le calcul de la charge IFRS 2 est donc ajusté de l'incidence de la variation de l'espérance de réalisation de ces critères financiers.

La charge relative aux actions de performance a été évaluée à 5,7 millions d'euros au 31 décembre 2019 (5,6 millions d'euros au 31 décembre 2018).

Le Conseil d'administration de VINCI du 5 février 2019 a décidé d'attribuer de façon définitive aux bénéficiaires remplissant le critère de présence dans le Groupe 97,27 % des actions de performance du plan 2016. En effet, il a constaté que le critère de performance externe n'était pas atteint à 100 %, le critère de performance interne était, quant à lui, rempli à 100 %.

Le Conseil d'administration de VINCI du 17 avril 2019 a décidé de mettre en place un nouveau plan d'actions de performance consistant à attribuer à certains collaborateurs des actions de performance sous conditions. Elles ne seront attribuées définitivement qu'à l'issue d'une période de trois ans sous réserve de la présence dans le Groupe des bénéficiaires jusqu'à la fin de la période d'acquisition et à la réalisation de conditions de performances.

23.2. Plan d'épargne Groupe

Le Conseil d'administration de VINCI définit les conditions de souscription au plan d'épargne Groupe conformément aux autorisations de l'assemblée générale.

En France, VINCI procède trois fois par an à des augmentations de capital réservées aux salariés, à un prix de souscription comportant une décote de 5 % par rapport à une moyenne sur vingt jours du cours de Bourse précédant le Conseil d'administration ayant fixé le prix de souscription. Les souscripteurs bénéficient également d'un abondement versé par leur entreprise, plafonné à 3500 euros par personne et par an depuis le 1er janvier 2018, contre un montant maximum de l'abondement de 2500 euros auparavant. Les avantages ainsi consentis aux salariés du Groupe sont comptabilisés en résultat et évalués conformément à IFRS 2, sur la base des hypothèses suivantes :

- durée de la période de souscription: quatre mois;
- durée de la période d'indisponibilité: cinq ans.

Le nombre estimé de titres souscrits à la fin de la période de souscription est calculé selon une méthode de régression linéaire basée sur des observations historiques relatives aux plans 2006-2018 en tenant compte d'un coût d'indisponibilité des parts du FCPE.

Le coût d'indisponibilité est estimé du point de vue d'une tierce partie qui détiendrait un portefeuille diversifié et serait prête à acquérir les titres bloqués en contrepartie d'une décote. Celle-ci devrait correspondre à la rentabilité exigée par un investisseur sur les fonds propres alloués en vue de se couvrir contre le risque de marché durant la période d'indisponibilité de cinq ans. Le risque de marché est évalué sur une base annuelle selon une approche value at risk.

Le Groupe a procédé au versement d'un abondement unilatéral de 400 euros brut à l'ensemble des salariés et justifiant d'une ancienneté de trois mois au 15 décembre 2019. Cet abondement au travers du Plan d'épargne Groupe vient s'ajouter au plafond d'abondement existant.

La charge relative au plan d'épargne Groupe a été évaluée à 9,9 millions d'euros au 31 décembre 2019 (3,4 millions d'euros au 31 décembre 2018).

Autres notes K.

Transactions avec les parties liées 24.

Les transactions du Groupe avec les parties liées concernent essentiellement :

- la rémunération et les avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction;
- les opérations avec les sociétés du périmètre du groupe VINCI.

Les transactions entre parties liées s'effectuent sur une base de prix de marché.

24.1. Rémunérations et avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction

Les conditions de rémunération des mandataires sociaux du Groupe sont arrêtées par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations.

Le tableau ci-dessous présente la rémunération et les avantages assimilés, en année pleine, accordés par ASFSA et les sociétés qu'elle contrôle aux personnes qui sont à la clôture (ou qui ont été, au cours de l'exercice), membres des organes d'administration et du Comité exécutif du Groupe. Les montants correspondants ont été comptabilisés en charges sur 2019 et 2018 selon le détail suivant:

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Rémunération	2 341,2	3 2 3 7,6
Charges sociales patronales	1697,8	2 052,7
Avantages postérieurs à l'emploi	39,6	51,7
Paiements en actions (*)	1794,1	2 142,4

[🖱] Le montant figurant dans cette rubrique est déterminé conformément à la norme IFRS 2 et selon les modalités décrites en note J.23. "Paiements en actions".

La part variable des rémunérations et avantages assimilés relative à l'année 2019 est estimée et provisionnée sur l'exercice.

Au 31 décembre 2019, le montant global des engagements de retraite (indemnités conventionnelles de départ à la retraite et retraites complémentaires à prestations définies) au bénéfice des membres des organes de direction et du Comité exécutif s'élevait à 0,7 million d'euros au 31 décembre 2019 comme au 31 décembre 2018.

24.2. Transactions avec le groupe VINCI

Les transactions intervenues au cours des années 2019 et 2018 entre le groupe ASF et le groupe VINCI s'analysent de la façon suivante:

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Sous-traitance travaux de construction	10,4	7,9
Créances clients	22,5	18,1
Distribution de dividendes	1173,1	1032,2
Fournisseurs d'exploitation	30,5	32,3
Autres passifs courants	13,5	12,2
Passif d'impôt exigible ^(*)	16,5	6,4
Chiffre d'affaires et autres produits annexes	41,3	35,0
Redevances	22,7	22,1
Autres charges externes	124,8	173,4

^(†) Le montant de la charge d'impôts sur les bénéfices courants correspond aux versements effectués ou à venir par les sociétés du groupe ASF dans le cadre de l'intégration fiscale desdites sociétés (ASF, Escota) dans le périmètre fiscal du groupe VINCI.

24.3. Autres parties liées

Les informations financières relatives aux sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence figurent en notes G.14.2." Informations financières agrégées" et G.14.3. "Transactions des filiales contrôlées avec les entreprises associées".

Il n'y a pas de transaction significative réalisée avec d'autres parties liées que le groupe VINCI.

25. Honoraires des Commissaires aux comptes

Ce tableau n'intègre que les sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

	Deloitte	2019	PricewaterhouseCoopers 2019 KPMG 201		19	
(en milliers d'euros)	Commissaire aux comptes (Deloitte & Associés)	%	Commissaire aux comptes (PwC Audit IS)	%	Commissaire aux comptes (KPMG)	%
Certification et examen limité semestriel des comptes individuels et consolidés						
ASF SA	118	60 %	88	93 %	88	81%
Filiales intégrées globalement	71	36%		0 %		0 %
Sous-total	189	95%	88	93 %	88	81%
Services autres que la certification des comptes(*)						
ASF SA	9	5%	7	7 %	21	19%
Filiales intégrées globalement		0%		0 %		0 %
Sous-total	9	5%	7	7%	21	19%
Total	198	100%	95	100%	109	100%

[🖰] Les services autres que la certification des comptes incluent les services dont la fourniture est requise par la réglementation ainsi que les services fournis à la demande des entités contrôlées (audits contractuels, lettres de confort, attestations, procédures convenues, consultations et travaux liés aux changements de normes comptables, due diligence d'acquisition, audits de procédures et de systèmes d'information et services fiscaux n'affectant pas l'indépendance des Commissaires aux comptes).

Note sur les litiges

La gestion des litiges, à l'exception de ceux relevant de la Direction des Ressources Humaines, est assurée par la Direction Juridique.

Le groupe ASF est partie à un certain nombre de litiges dans le cadre de ses activités. À la connaissance de la société ASF, il n'existe pas de litige susceptible d'affecter de manière substantielle l'activité, les résultats, le patrimoine ou la situation financière du groupe ASF. En outre, les litiges en cours ont fait l'objet, le cas échéant et compte tenu des couvertures d'assurance, de provisions pour des montants que la société estime suffisants en l'état actuel des dossiers correspondants.

Événements postérieurs à la clôture

26. Affectation du résultat 2019

Le Conseil d'administration a arrêté, le 31 janvier 2020, les états financiers consolidés au 31 décembre 2019. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'assemblée générale des actionnaires. Il sera proposé à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 20 mars 2020 un dividende de 5,78 euros par action au titre de cet exercice, qui compte tenu de l'acompte déjà versé le 31 août 2019 (1,90 euro par action) porterait le solde du dividende à distribuer à 3,88 euros par action, lequel serait versé au plus tard le 30 mars 2020.

27. Autres événements postérieurs à la clôture

Tarifs

L'indice de référence pour l'augmentation tarifaire du 1er février 2020 a progressé de 0,6 %.

Sur cette base et en application des avenants au contrat de concession signés entre l'État et les sociétés ASF et Escota la hausse tarifaire hors taxes au 1er février 2020 sera de :

- pour la société ASF: [0,70 i + 0,536], soit 0,956 % pour l'ensemble des classes de véhicules;
- pour la société Escota: [0,70 i + 0,465], soit 0,885 % pour l'ensemble des classes de véhicules.

Sous réserve de validation par les services de l'État.

Autres règles et méthodes de consolidation N.

Opérations intra-groupe

Les opérations et transactions réciproques d'actifs et de passifs, de produits et de charges entre entreprises intégrées globalement, sont éliminées en totalité dans les comptes consolidés.

Lorsqu'une entité du Groupe consolidée selon la méthode de l'intégration globale réalise une transaction avec une entreprise associée consolidée selon la méthode de la mise en équivalence, les profits et pertes résultant de cette transaction ne sont comptabilisés dans les comptes consolidés du Groupe qu'à hauteur des intérêts détenus par les tiers dans l'entreprise associée.

Opérations en monnaies étrangères

Les opérations en monnaies étrangères sont converties en euros au cours de change en vigueur à la date d'opération.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros au cours de change à la date de clôture de la période. Les pertes et gains de change liés sont reconnus en résultat.

Les pertes et gains de change sur les emprunts libellés en monnaies étrangères ou sur les instruments dérivés de change qualifiés de couverture d'investissement net dans les filiales étrangères, sont enregistrés en écarts de conversion en capitaux propres.

Regroupements d'entreprises

En application d'IFRS 3 révisée, le coût d'acquisition correspond à la juste valeur, à la date de l'échange, des actifs remis, des passifs encourus et/ou des instruments de capitaux propres émis en contrepartie du contrôle de l'entité acquise. Les ajustements de prix éventuels sont inclus dans le coût du regroupement d'entreprises et sont évalués à leur juste valeur à chaque arrêté. À compter de la date d'acquisition, toute variation ultérieure de cette juste valeur résultant d'événements postérieurs à la prise de contrôle est constatée en résultat.

Les coûts directement attribuables à l'acquisition tels que les honoraires de due diligence et les autres honoraires associés sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus. Ils sont présentés au sein du poste "Effet de périmètre et résultat de cession sur titres" du compte de résultat.

Les intérêts minoritaires de l'entreprise acquise, lorsqu'ils confèrent à leurs porteurs des droits de propriété actuels dans l'entité (droits de vote, participation aux résultats...) ainsi qu'un droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation, sont comptabilisés soit à leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise, soit à leur juste valeur. Cette option est appliquée au cas par cas pour chaque acquisition.

À la date de prise de contrôle, le coût d'acquisition est affecté en comptabilisant les actifs identifiables acquis et les passifs repris de l'entreprise acquise à leur juste valeur à cette date, à l'exception des actifs et passifs d'impôt ou des avantages du personnel qui sont évalués selon leur norme de référence (respectivement IAS 12 et IAS 19) ainsi que des groupes d'actifs classés comme détenus en vue de leur vente qui sont comptabilisés, selon IFRS 5, à leur juste valeur diminuée du coût de la vente. La différence positive entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis constitue le goodwill. Le cas échéant, ce dernier peut inclure une part de la juste valeur des intérêts minoritaires lorsque l'option pour la méthode du goodwill complet est retenue.

Le Groupe dispose d'un délai de douze mois, à compter de la date d'acquisition, pour finaliser la comptabilisation des opérations relatives aux sociétés acquises.

Dans le cas d'un regroupement réalisé par étapes, la participation antérieurement détenue dans l'entreprise acquise est évaluée à la juste valeur à la date de prise de contrôle. L'éventuel profit ou perte qui en résulte est comptabilisé en résultat.

Transactions entre actionnaires, acquisitions et cessions d'intérêts minoritaires postérieures à la prise de contrôle

Conformément à la norme IFRS 10, les acquisitions ou cessions d'intérêts minoritaires, sans impact sur le contrôle, sont considérées comme des transactions avec les actionnaires du Groupe. La différence entre le prix payé pour augmenter le pourcentage d'intérêts dans les entités déjà contrôlées et la quote-part complémentaire de capitaux propres ainsi acquise est enregistrée en capitaux propres part du Groupe. De la même manière, une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité restant contrôlée est traitée comptablement comme une transaction entre actionnaires, sans impact sur le résultat. Les frais d'honoraires et autres coûts liés aux acquisitions et cessions d'intérêts minoritaires sans impact sur le contrôle, ainsi que les éventuels effets fiscaux associés sont enregistrés en capitaux propres. Les flux de trésorerie liés aux transactions entre actionnaires sont présentés en flux de trésorerie liés aux opérations de financement dans le tableau des flux de trésorerie consolidés.

Recensement des engagements hors bilan

Les engagements hors bilan du Groupe font l'objet d'un reporting spécifique effectué à chaque clôture annuelle et semestrielle.

Ils sont présentés selon l'activité à laquelle ils se rattachent, dans les notes annexes correspondantes.

Rapport des Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine France

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide 92908 Paris-La Défense Cedex France

KPMG Audit Département de KPMG S.A. Tour Eqho 2, avenue Gambetta 92066 Paris-La Défense Cedex France

Autoroutes du Sud de la France (ASF)

Société Anonyme

Siège social: 12, rue Louis Blériot 92506 Rueil-Malmaison Cedex

Capital social: 29343640,56 euros

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

À l'Assemblée générale des actionnaires de la société Autoroutes du Sud de la France,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Autoroutes du Sud de la France (ASF) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés " du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note A.4. "Changement de méthodes comptables – Norme IFRS 16 "Contrats de location" de l'annexe des comptes consolidés qui expose le changement de méthode comptable relatif à l'application au 1er janvier 2019 de la norme IFRS 16 "Contrats de location".

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation des provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés

(Notes A.3. "Recours aux estimations" et F.11.3. "Analyse des provisions courantes" de l'annexe aux comptes consolidés)

Risque identifié

Les obligations contractuelles de maintien en état des ouvrages concédés donnent lieu à la constatation de provisions, pour couvrir principalement les dépenses de grosses réparations des chaussées (tapis de surface, restructuration des voies lentes), des ouvrages d'art et des ouvrages hydrauliques. Par ailleurs des provisions sont également constituées dès lors que des pathologies avérées sont constatées sur des ouvrages identifiés.

Ces provisions, comptabilisées pour un montant actualisé de 453,4 millions d'euros au 31 décembre 2019, sont calculées sur la base d'un programme pluriannuel de dépenses révisé chaque année. Le coût d'actualisation des provisions est comptabilisé en "autres produits et charges financiers". Les prévisions de dépenses tiennent notamment compte des clauses d'indexation des contrats de travaux (principalement des indices des travaux publics TP01 et TP09) et des taux d'actualisation retenus.

Nous avons considéré que l'évaluation des provisions pour maintien en état des ouvrages concédés, qui représentent un montant significatif au passif du bilan, constituait un point clé de l'audit, dans la mesure où ces provisions reposent sur le jugement de la direction pour estimer les dépenses prévisionnelles des travaux de gros entretiens sur plusieurs exercices et en raison de leur sensibilité aux hypothèses retenues, notamment en termes d'indices des travaux publics et de taux d'actualisation.

Notre réponse au risque

Nos travaux ont notamment consisté à:

- prendre connaissance des procédures mises en œuvre par la société pour évaluer les provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés;
- corroborer les dépenses prévues à la clôture de l'exercice précédent, au titre de l'année 2019 avec les dépenses effectivement comptabilisées durant l'exercice 2019;
- procéder à l'analyse critique des dépenses prises en compte dans la constitution des provisions, en comparant les estimations de dépenses prévisionnelles pluriannuelles de gros entretiens retenues au 31 décembre 2019 avec celles retenues au 31 décembre 2018;
- réaliser un examen critique des estimations de dépenses prévisionnelles pluriannuelles de gros entretiens par rapport à la documentation technique disponible;
- tester la correcte application arithmétique des clauses d'indexation des contrats de travaux (principalement les indices TP01 et TP09);
- apprécier la cohérence des taux d'actualisation retenus avec les données de marché.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des Commissaires aux comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la société Autoroutes du Sud de la France par votre Assemblée générale du 22 mars 2019 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 15 mai 2006 pour les cabinets Deloitte & Associés et KPMG S.A.

Au 31 décembre 2019, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 1ère année de sa mission et les cabinets Deloitte & Associés et KPMG S.A. étaient tous deux dans la 14ème année de leur mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 31 janvier 2020 Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Deloitte & Associés

KPMG Audit Département de KPMG S.A.

Bertrand Baloche

Frédéric Souliard

Karine Dupré

Attestation du responsable du rapport financier annuel

Responsable du rapport financier annuel

Patrick Priam, Directeur Financier d'ASFSA

Attestation du responsable du rapport financier annuel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 présentés dans le rapport financier annuel sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport annuel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus durant l'année 2019, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes de l'exercice.

Rueil-Malmaison, le 31 janvier 2020

Patrick Priam

Directeur Financier

Ce document est imprimé en France par un imprimeur certifié Imprim'Vert sur un papier certifié PEFC issu de ressources contrôlées et gérées durablement.

Conception & réalisation $\stackrel{\checkmark}{\sim}$ LABRADOR +33 (0)1 53 06 30 80 INFORMATION DESIGN



Siège social 12, rue Louis Blériot CS 30035 92506 Rueil-Malmaison Cedex Tél.: 01 55 94 70 00

www.vinci-autoroutes.com

